

JOURNAL  
BELGE  
MONDIAL!

# Kairos



JOURNAL ANTIPRODUCTIVISTE ● POUR UNE SOCIÉTÉ DÉCENTE

## ATTENTATS DANS LES CŒURS ET LES ESPRITS

Gwenaël Breës  
Page 8



## SURVEILLANCE ET VIE PRIVÉE

Dossier coordonné  
par Catherine Forget  
Pages 9 à 20

## ET SI ON ARRÊTAIT LE RÉGRÈS ?

Paul Lannoye  
Page 7



Illustration: Félicie Haymoz

Kairos

Editeur responsable: ASBL Kairos / Alexandre Penasse — rue Th. Vander Elst, 89, 1170 Bruxelles



## SOMMAIRE

## BRISÉ OU TEMPÊTE ?

Jean-Pierre L. Collignon / Page 3

## NOUS NE SOMMES PAS « NOUS »

Alexandre Penasse / Page 4 (suite page 2)

## NOS ESPOIRS NOUS FERONT-ILS ÉVITER L'EFFONDREMENT ?

Vincent Mignerot / Page 5

## PROCÉDURE D'EXCEPTION AVEC ET SANS ÉTAT D'URGENCE

Jean-Claude Paye / Page 7

## ATTENTATS DANS LES CŒURS ET LES ESPRITS

Gwenaël Breës / Page 8

## DOSSIER SURVEILLANCE ET VIE PRIVÉE : À LA RECHERCHE DE L'ENNEMI INTÉRIEUR

Pages 9-20

## LE BIOMIMÉTISME AU SECOURS DU MONDE ?

Bernard Legros / Page 21

## ANNONCES/BRÈVES

Page 22

## VU, LU, ENTENDU

Page 23

## HOMMAGES

Page 24

## NOUS NE SOMMES PAS « NOUS »

## OU COMMENT LE « NOUS » NOUS DÉSUNIT

Rien n'assure que si l'on met fin à notre arrogance occidentale mêlant sentiment de supériorité, pillages et colonisations modernes, les actes terroristes qui frappent l'Europe prendront fin. Qu'importe, la décence voudrait qu'on arrête de soutenir les dictatures d'Afrique et les dynasties saoudiennes qui assurent notre fourniture en pétrole; qu'on stoppe de suite les bombardements et les ravages « collatéraux » qu'ils produisent; qu'on mette fin à l'exploitation, souvent par des enfants, des mines d'or, de cobalt, de cadmium..., matières premières qui finissent dans les portables et les batteries des voitures électriques ou des éoliennes; qu'on ne pactise plus avec Israël, État ségrégationniste qui asservit le peuple palestinien et ne respecte presque aucune convention internationale.

Les dirigeants ne feront rien de ces recommandations qui tombent sous le sens. Refusant de remettre en cause ce que l'Occident est et ce qu'il a fait de nous, plus ce dernier se portera mal, plus il aura besoin d'un ennemi; plus ses valeurs seront vides de sens, absentes de la réalité, plus il les évoquera. Nous aboutirons ainsi à ce racisme ordinaire, cette peur de l'autre qui commence, nous le voyons de plus en plus, et qui amènera plus facilement à parler de l'Autre par généralisation, préjugés et stéréotypes. Où l'on se permet, l'on ose, parler de « déchéance de nationalité », énonçant que « la volonté est d'aller vers la deuxième ou troisième génération » (dixit Didier Reyners, Ministre des affaires... étrangères): le petit-fils de l'ouvrier venu construire nos voies de métro n'aura qu'à bien se tenir, sinon retour à la case Maroc, lieu de départ de... grand-père.

Quel est l'impact de cette volonté politique sur les jeunes qui pourraient en être les potentiels objets, eux qui déjà savaient qu'ils n'étaient, pour le pouvoir et une partie de la population « belgo-belge », que des citoyens de seconde zone? Eux, frappés par ce racisme d'État et l'inégalité structurelle, dont on gérait les débordements par l'incarcération!

Plus se dessine la réalité de ce monde qu'on voulait « développer » à notre image, ayant vendu cette idée délirante que tous pourraient faire comme « nous », plus se dévoile l'exploitation sur laquelle il repose, le lien indéfectible de la richesse avec la pauvreté, le fait que l'on n'éradique pas cette dernière sans attaquer de front la première; plus celui dont les forces déclinent, plus il veut faire croire à sa vigueur, arborant ses muscles galbés par les anabolisants de l'unité feinte, en attaquant l'autre, en créant « l'ennemi utile ».

Plus la sédition approche, plus le pouvoir veut faire croire à notre unité. Il a, paradoxalement, pour sa survie, besoin qu'on l'attaque. L'offensive « ennemie » confère en effet au pouvoir une force qu'il n'avait plus la capacité d'engendrer lui-même. En niant le mal auquel il participe, négation qui passe notamment par la réduction de l'acte terroriste à une attaque contre « nos » libertés, il génère le discours où, implicitement, tout ce qui n'est pas « nous » n'est pas libre. Les « monstres » pérennisent l'existence de cette liberté de façade. Celle-ci a donc besoin d'eux.

[Suite de l'article page 4]

(1) Et dont on se sert, en fin de processus d'exclusion, comme esclaves modernes. Écouter ici: <http://www.kairospresse.be/article/cellmade>

www.kairospresse.be

Enfin, notre nouveau site internet [www.kairospresse.be](http://www.kairospresse.be) est sorti. Nous y mettrons progressivement tous les anciens articles, mais l'alimenterons également ponctuellement par des articles inédits.

## COURRIER DES LECTEURS

Je suis évidemment abonné à votre salutaire canard. Une fois lu son dernier exemplaire, je prends soin de le laisser traîner dans l'un ou l'autre endroit propice. Y retrouver les signatures de vieux compères tels "L'indispensable" et Paul Lannoye me rassure. Je répands à tous vents l'épidémie salutaire.

André

Réactions à l'article « L'Occident terroriste », envoyé à la newsletter et publié sur notre nouveau site :

Très sensible à votre courriel "L'Occident terroriste". (pas facile de garder le moral après cette lecture). En appui, une brève parue dans la L.L.B. peu après la seconde guerre du Golfe: « Un scientifique américain spécialisé dans le nucléaire a estimé que le nombre de morts effectifs et à venir suite à la dispersion de l'uranium appauvri des projectiles utilisés en Irak par l'armée américaine excédera celui des morts causés par les

bombes atomiques d'Hiroshima et Nagasaki. L'environnement est complètement radioactif, le futur génétique du peuple irakien est en majeure partie détruit "a commenté le savant" ». Question: le ministre français de la guerre a déclaré que la coalition avait effectué 600 frappes sur la Syrie la semaine passée. Les bombinnettes utilisées contiennent-elles de l'uranium "appauvri"?

Merci pour votre journal et... Joyeuses Pâques.

Ph. Tamignaux

Je voulais vous remercier pour le billet « L'Occident terroriste ». Me plonger dans ce texte m'a permis de dépasser un sentiment d'incompréhension et d'impuissance. Je l'ai transmis à beaucoup de personnes autour de moi, nous en avons beaucoup parlé ensemble. Merci d'être là pour élever le débat Kairos!

Félicie

C'est avec grande tristesse que nous avons appris le décès de Mirko Locatelli, co-fondateur du journal romand -Moins! Dès le départ, nous avons vu émerger la naissance de -Moins!, nous qui nous étions lancés un peu avant. Nous avons alors eu l'occasion de parler avec la rédaction alors qu'il était en pleine phase de pré-lancement, pour ensuite très vite échanger nos publications. Nous sommes de tout cœur avec vous et sommes prêts à vous aider pour que -Moins! puisse continuer, maintenant privé d'un de ses piliers.

Kairos – Journal antiproductiviste pour une société décente

Journal de réflexion et de changement, sans pub

Périodique bimestriel / Paraît en avril, juin, septembre, novembre, février + un n° spécial à parution aléatoire / ISSN: 2294-0820

Imprimé en Belgique  
Nouvelles Imprimeries Havaux s.a.,  
Avenue du Marquis, 34-B  
6220 FLEURUS

Tirage: cet exemplaire a été tiré à 1 500 exemplaires

Route: Cambier / livré chez Tondeur par Dioxyde de Gambettes, Tondeur ou Kairos

Editeur responsable  
ASBL Kairos / Alexandre Penasse  
rue Th. Vander Elst, 89,  
1170 Bruxelles - Belgique  
info@kairospresse.be  
www.kairospresse.be

T. (00 32) 2/660 61 09  
M. (00 32) 485/057 744

Rédacteur en chef  
Alexandre Penasse

Graphisme  
Pierre Lecrenier

Gestion des abonnés  
Sandy De Wilde

Rélecteurs  
Janine, Marie-Paule, Nadia,  
Marie-Claire, Alain

Notre publication bénéficie de l'aide à la presse périodique de la Communauté Française Wallonie-Bruxelles

Chroniqueurs/Rédacteurs

Jean-Pierre Léon Collignon,  
Paul Lannoye, Gwenaël Breës,  
Bernard Legros, Gérald Hanotiaux,  
Pablo Servigne, Raphaël Stevens

Ont contribué à ce numéro  
Jean-Claude Paye, Vincent Mignerot,  
Catherine Forget, Franck Dumortier,  
Perrine Vanmeerbeek, Christophe Lazaro,  
Nathalie Grandjean, Alain Loute,  
Eddy Van Calster

Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

Illustrations

Félicie Haymoz, Elis Wilk, Anne-Gaëlle Amiot, Lison De Ridder, Suzy Vergez, Titom, Doriane Millet, Eponine Cottey, Priscilia Beccari, Teresa Arroyo Corcobado, Mr. Iou, Aurore Vegas, Fabienne Loodts, Chanic, Lucia Calfapietra, My Atlegrim

# BRISE OU TEMPÊTE ?

Il y a cette manifestation claire de ce dont « les gens » ne veulent plus et qu'ils supportent depuis trop longtemps : ce mépris affiché à leur endroit par les politiques menées partout

de plus en plus – le monde de la finance va son chemin sans rencontrer d'obstacle d'aucune sorte. Et la suite qui sera donnée à cette affaire risque bien de décevoir ou même, mieux, scandaliser une part grandissante de la population, à laquelle il apparaît de plus en plus clairement que, très strictement, à propos de tout et de longue date, « on se fout de sa gueule ».

Jean-Pierre L. Collignon



**A** l'heure de me mettre à rédiger cette chronique, il s'est passé et il se passe des choses. Les attentats du 22 mars dernier, pour commencer, dont l'impact sur

l'opinion aura été à la mesure de la forfaiture et du crime. Il reste à persévérer sur la voie qui s'oppose à toute forme de stigmatisations et amalgames ; la sinistre manifestation des petites têtes footeuses et fascistes devant la foule recueillie devant la Bourse, le dimanche qui a suivi le mardi funeste, est la parfaite illustration de ce que à quoi nous devons à toute force résister. A ce propos, on aura pu apprécier la manière, plus que douteuse, avec laquelle les forces de police – sous les ordres de l'ineffable commissaire Vandermissem - ont mené les opérations ce jour-là. Et comment, également, quelques jours après et au même endroit, les mêmes policiers et leur chef aux premières loges, ont entrepris de « nettoyer » les lieux des dangereux gauchistes qui s'étaient rassemblés sur les marches de la bourse. Les nombreuses images prises par les chaînes de télévisions et les particuliers, largement diffusées sur les réseaux sociaux, parlent d'elles-mêmes. Et on observera, pour finir, que ces deux événements auront, une fois encore, mis en lumière l'incompétence et l'hypocrisie crasses de nos chers élus. Mais de cela, comme du reste, on s'habitue. Tout comme nous est devenue familière la présence des braves ploucs et de nos policiers en armes, dans nos rues et sur nos places ; quant à l'effet que cette présence a pu avoir sur les menées des bombes humaines, nul besoin de s'y appesantir.

Maintenant et par ailleurs, c'est avec jubilation et enthousiasme que beaucoup d'entre nous, lecteurs en ce compris, auront suivi la surprenante et bienvenue poussée de fièvre qui a gagné l'hexagone ces temps derniers. Contre le projet d'une loi scélérate, les lycéens, étudiants, travailleurs, chômeurs, mal-logés et autres précaires de toutes sortes sont descendus en masse dans les rues des grandes villes de France, quadrillées par d'innombrables forces de gendarmerie, de polices et autres CRS qui, ici et là, ont fait montre d'une violence parfaitement gratuite et disproportionnée à l'encontre de jeunes

protestataires pour lesquels ces manifestations étaient en quelque sorte un baptême du feu ; ils s'en souviendront. Mais ce qui est enthousiasmant et remarquable, ce sont les suites de ces journées de protestation où l'on a vu fleurir, place de la République, à Paris et dans quelques villes de France et d'ailleurs, de ces assemblées ouvertes de citoyens de toutes origines et convictions, remettant au goût du jour le fameux *bavardage universel* par lequel seulement les idées, des plus folles aux plus raisonnables, sont débattues, en dehors de toute forme de contrainte ou de mot d'ordre. Où l'on voit, enfin ! resurgir la parole libre, jusqu'ici tenue sous le boisseau par le discours officiel d'élites politiques toujours plus dramatiquement éloignées des réalités que vivent les citoyens. Il y a, derrière ce que d'aucuns qualifient de puéril ou d'infantile, la manifestation claire de ce dont « les gens » ne veulent plus et qu'ils supportent depuis trop longtemps : ce mépris affiché à leur endroit par les politiques menées partout ; et par ceux qui les incarnent. En un mot comme en cent, ce qui se dit là c'est, simplement : CELA SUFFIT !

Les semaines qui viendront à la suite de la rédaction de tout ceci, diront ce qu'il sera advenu de ce mouvement. Ou bien il se sera structuré et fédéré, aura été en s'amplifiant, menant, peut-être, à de surprenantes et multiples initiatives, donnant naissance à un vaste et irrépressible sursaut et, qui sait, à l'éclosion d'un de ces printemps dont l'Histoire témoigne. Ou bien, tristement, il nous faudra mettre, une fois encore, nos rêves en veilleuse et il ne se sera agi que d'un feu de paille que, soit la répression politico-policière, soit le découragement et l'amertume, auront eu vite fait d'éteindre. On ne doutera pas de ce que l'auteur de ces lignes, témoin abasourdi et heureux du beau mois de mai 1968, attend et espère le plus de cette alternative.

Pour le reste, on se souviendra des annonces à l'esbroufe de Bismuth-Sarkozy et des promesses de l'actuel locataire de l'Élysée concernant les paradis fiscaux qui, après avoir été durement menacés et frappés par l'un comme par l'autre, sont réapparus récemment avec fracas à la feinte stupéfaction de la classe politique et des organes de presse. On le savait - et on le sait



Illustration: Anne-Gaëlle Amiot





Illustration: Elis Wilk

De son côté, l'entreprise médiatico-politique ne nous extrait pas de l'«agir», nous laissant empêtrés, envasés dans l'émotion dont elle profite pour vendre ses produits (commerciaux pour l'un, politico-idéologiques pour l'autre). Elle ne sort pas de la production catégorisante suscitée par l'attaque, où «nous», «unis» dans la lutte, sommes face à «eux»... Les productions médiatiques profondément pathétiques et consensuelles en offrent la preuve formelle :

«Après la colère et la tristesse, le temps est venu pour moi de te présenter mes excuses. De te demander pardon (...) Je t'ai vendu ce monde comme celui des possibles, du grand voyage [qui voyage?], de ces espaces que tu allais, toi, pouvoir arpenter, de ces peuples que tu allais, toi, rencontrer. Moi qui avais pris l'avion pour la première fois à 15 ans, moi qui avais vu l'Amérique à 22 ans, moi qui avais appris l'anglais en cours de route et le néerlandais quand il fallait. Moi qui étais certaine que nous t'avions épargné la guerre [Afghanistan, Irak, Lybie, Syrie...?], en la rangeant dans les livres d'histoire. Nous étions tellement certains de les avoir enterrés, les démons qui avaient fait les camps de concentration [Guantanamo, les prisons secrètes de la CIA, les mouirois modernes que sont nos prisons?], génocides [Rwanda, Boko-Haram?], le napalm [les bombes à uranium appauvri dont les restes continuent à tuer les Irakiens?], le goulag [celui des villes, dans lequel on parque les laissés pour compte de la mondialisation?].»<sup>2</sup>

Les propos, en une d'un média de masse, dénotent de façon caractéristique une forme de pensée magique sur le monde, qui correspond donc à ce qu'on espère qu'il soit et nullement à ce qu'il est. Car à qui s'adresse ce message posté sur un média de masse et vu par des dizaines de milliers de gens? Quel pourcentage de la population mondiale fait des grands voyages, part en Erasmus, découvre les États-Unis à 22 ans? Quelle portion est protégée des guerres, génocides, effets des bombes occidentales? L'impression d'être abrité dans une bulle idéologique, de ce monde que la bien-pensance bourgeoise, sous ses œuvres philanthropiques et son «développement», se persuadait de pouvoir partout dessiner à son image, a fait oublier que «notre» mode vie – celui du faux «nous» – est loin

d'être la condition de vie de tous, ici, ou là-bas... et que, au contraire, c'est l'idéologie du mode de vie occidental qui a besoin de la misère, ici ou là-bas.

Se sème ainsi, petit à petit, le terreau du totalitarisme, où l'unité impose le silence, ne supportant plus la discordance qui à elle seule menace de dénoncer la supercherie du «nous». Ce «nous», c'est celui des tranchées, qui amène le pauvre hère s'identifiant à la nation à aller se battre pour le grand capital. Cela nous rappelle la chanson de Craone, pamphlet antimilitariste de la première guerre mondiale :

*Ceux qu'ont l'pognon, ceux-là r'viendront,  
Car c'est pour eux qu'on crève.  
Mais c'est fini, car les trouffions  
Vont tous se mettre en grève.  
Ce s'ra votre tour, messieurs les gros,  
De monter sur l'plateau,  
Car si vous voulez la guerre,  
Payez-la de votre peau!*

Cette injonction au «nous» est, derrière le masque de l'altruisme, la pire des choses qui puisse nous arriver, car, comme on l'a déjà dit, elle efface les distinctions au sein du groupe, par exemple les abyssaux écarts de richesse entre les Belges, et génère directement l'existence d'un Autre extérieur à son groupe et du racisme théorique, suivi inévitablement de passages à l'acte. Elle empêche, en refusant l'introspection et l'état des lieux de nos responsabilités historiques, de percevoir que «nos» valeurs se scindent au fait en deux ensembles dont l'un a pour fonction d'occulter l'autre :

- les **valeurs-images**, celles de la «liberté», de la «démocratie», du «partage» et de la «multiculturalité», «qui ont été attaquées», comme on les retrouve dans la plupart des éditoriaux suivant les attentats;

- les **valeurs-actions** (qui sont la réalité) qui ne sont pas reconnues comme valeurs et sont camouflées derrière les valeurs-images qu'elles permettent paradoxalement de pérenniser: la dualisation sociale, l'industrie de l'arme-

ment, les complicités avec des États voyous, les guerres, la misère structurellement organisée, la compétition et la concurrence, la faim ici et la famine là-bas...

Protéger la population d'un danger impossible à éradiquer en ne faisant que le poursuivre, ne se fera pas en mettant l'armée dans nos rues mais en ne nourrissant pas «la haine de l'Occident», alimentée ici et là-bas.. Il s'agit donc de créer les conditions d'une société décente et d'une humanité véritable pour éviter que l'intention de détruire l'autre ne naisse, sauf si, comme nous l'avons montré, certains bénéfiques plus importants se trouvent dans la poursuite sans fin du terrorisme...

Cela se fera en agissant de différentes façons, mais dont chacune est peu ou prou liée à la religion monothéiste qui nous dirige tous, celle du dieu argent. En commençant peut-être par :

- sortir peu à peu de notre dépendance au pétrole, qui ne peut qu'engendrer guerres, pollutions et inégalités;
- stopper – et le premier point rendra celui-ci bien plus aisé – nos collaborations avec des États qui encouragent de différentes façons le terrorisme et un extrac-tivisme destructeur;
- ne plus pratiquer l'ingérence intéressée, sous forme de fausses coopérations, «guerres humanitaires» (sic), accords commerciaux...;
- s'attaquer véritablement à toutes les causes des iné-galités et aux structures qui les pérennisent: paradis fis-caux, enseignement, héritages, écarts de richesse, idéo-logie du *self-made-man*, idéologie du développement, propriété privée, industries médiatiques...;
- s'impliquer de façon décente dans la résolution des conflits, surtout ceux qui ont des résonances identi-taires globales, comme celui dont sont victimes les Palestiniens ;
- mettre fin au pillage du «Sud» (qui ne se fera que si nous changeons fondamentalement notre mode de vie et sortons du cycle production-consommation).

Il est peut-être facile d'être prophète puisque le futur, que par définition nous ne connaissons pas, ouvre à d'inf-nies interprétations, mais il semble évident que sans re-prise en main politique de la vie, et donc d'une véritable démocratie participative qui relègue nos politiciens aux oubliettes et prend en main ce qui est essentiel, les risques à venir pour l'humanité seront inédits. Pour l'instant, «notre» gouvernement pense plutôt à acheter, pour 15 milliards d'euros, 34 avions de chasse pour aller bom-bar-der l'Irak et la Syrie<sup>3</sup>. Bombardements qui participeront au massacre d'innocents et auront à n'en pas douter leurs effets collatéraux ici.

Appel sera donc lancé à la fédération de toutes les luttes, condition essentielle pour un basculement véritable: la lutte contre le consumérisme doit s'allier à la lutte pour le droit des Palestiniens, l'opposition à la guerre à celle pour le déploiement des déplacements légers en ville et ailleurs, celle contre l'armement aux associations pour la justice fiscale, le combat pour des médias libres à la défense de véritables services publics, les promoteurs de potagers collectifs à la lutte contre l'urbanisation force-née, le combat pour le commerce équitable à la progres-sive relocalisation, etc... Tout étant lié. Forcément.

A ce moment, et alors seulement, il sera possible de parler de «nous». Un «nous» divers mais cohérent.

Alexandre Penasse

(2) Voir <http://pasdavionsdechasse.be>

# NOS ESPOIRS NOUS FERONT-ILS ÉVITER L'EFFONDREMENT ?



Illustration : Lison De Ridder

**N**ous, humains, sommes sans doute avanta-  
gés. Nous vivons bien des peines, notre  
cœur est fragile et souvent meurtri, mais  
quelles extases accompagnent nos vies !  
Les récits des poètes témoignent de-  
puis des millénaires de notre capacité à nous éle-  
ver, à nous affranchir des contraintes du monde,  
de sa frustrante matérialité, de sa finitude. Si nous  
sommes si proches de nos frères chimpanzés et  
que leurs petits jouent tout comme nos enfants,  
prennent-ils plaisir aussi à s'inventer volonta-  
irement des histoires de toutes pièces, simplement  
pour voyager dans d'autres mondes, aussi éloignés  
que possible des frustrations de leur quotidien ?

## QUEL PRIVILÈGE, QUEL BONHEUR !

Alors que le monde réel, celui avec lequel nous  
sommes contraints d'interagir avoue chaque jour un  
peu plus sa peine à se plier à la forme de nos rêves,  
nous devons désormais nous questionner sur ce  
que ces histoires que nous nous racontons pour-  
raient cacher de ce que nous ne maîtriserions pas.  
Le climat maniaco-dépressif, les océans exsan-  
gues, les forêts saccagées, les champs en cours  
de stérilisation, les espèces végétales et animales  
disparaissant plus vite que nous ne parvenons à les  
répertorier... Nous devons envisager que quelque  
chose nous dépasse, contre notre bonne volon-  
té et malgré notre militantisme écologique le plus  
fervent. Dans les projets que nous avons envisagés  
pour le futur, projets sincères et qui ont pu soulever  
à titre personnel mon plus sincère enthousiasme,  
n'avons-nous pas oublié de considérer quelques  
contraintes, dont certaines sont pourtant élémen-  
taires ?

Notre investissement de la question climatique  
subit par exemple un scotome (un point aveugle)  
très important. Les climatologues estiment que  
l'inertie climatique, c'est-à-dire le temps que met  
l'atmosphère à se réchauffer suite à une augmen-  
tation du taux de CO<sup>2</sup> pourrait être d'une quaran-  
taine d'années (entre 25 et 50 ans selon les études).<sup>1</sup>

Cela signifie que notre investissement pour la pro-  
tection du climat est nécessairement *décalé* par  
rapport à la réalité. Si la valeur de 40 ans d'in-  
ertie est retenue, le climat d'aujourd'hui, qui nous in-  
quiète à juste titre, correspond au taux de CO<sup>2</sup> at-  
mosphérique des années 70, alors que le climat des  
années 2050 est... déjà écrit ! Depuis les années 70  
du siècle dernier jusqu'aux années 2050... notre dé-  
calage psychologique et émotionnel sur la réalité de  
la problématique pourrait être de 80 ans.

Qu'en est-il de la compétition économique ? Bien  
sûr, nous pouvons espérer que les acteurs interna-  
tionaux opèrent massivement une réduction des  
émissions de gaz à effet de serre, en particulier  
suite à la COP21. Mais aujourd'hui 80% des appro-  
visionnements mondiaux se font à partir d'énergies  
fossiles, qui ont le meilleur Taux de Retour Énergé-  
tique<sup>2</sup>, les énergies renouvelables se développent  
encore moins vite qu'elles et le découplage entre  
ces ENR et les émissions de CO<sup>2</sup> n'a jamais vrai-  
ment été observé à échelle globale. Alors si nous  
acceptons que certaines formules mathématiques  
(équation de Kaya) décrivent bien des phénomènes  
réels et que le lien fort entre énergie, CO<sup>2</sup>, PIB et dé-  
mographie reste pertinent<sup>3</sup>, quel sera le pays qui dé-  
cidera en premier pour un bénéfice écologique loin-  
tain de reculer dans la compétition économique en  
réduisant sa consommation d'énergie, ce qui abais-  
sera son PIB et lui fera prendre le risque immédiat  
d'une perte de son intégrité ou de sa souveraineté ?

Nous espérons donc réduire nos émissions de  
gaz à effet de serre, malgré ce lien peut-être irrévo-  
cable entre énergie, pollution et possibilité de dé-  
fendre nos intérêts. Mais de combien ? Et quel effet  
cela aura-t-il exactement ? Avons-nous bien consi-  
déré qu'une réduction des émissions continue tou-  
jours à augmenter le taux de CO<sup>2</sup> atmosphérique ?  
Si par exemple nous réduisions nos émissions au  
niveau des années 1970, le taux de CO<sup>2</sup> augmen-  
terait encore à un rythme comparable à celui de  
ces années, rythme qui était déjà trop rapide, nous  
l'avons vu, pour ne pas perturber le climat.

Un dernier point. Nous envisageons parfois de  
convertir nos approvisionnements en passant des  
ressources fossiles à la biomasse (bois, végé-  
taux...). Mais la vie est hétérotrophe. Elle se nourrit  
d'elle-même (hormis les végétaux et certaines bac-  
téries à la base de la chaîne alimentaire). Brûler les  
forêts pour le chauffage, construire une charpente  
en bois ou des chaises de jardin (qu'il faudra traiter  
aux insecticides), c'est empêcher de se nourrir  
des millions de micro-organismes. Ceux-ci dispa-  
raîtront peu à peu du lieu d'exploitation forestière et  
ne pourront plus être mangés par les insectes, qui  
disparaîtront aussi, qui n'alimenteront plus les oi-  
seaux dont la population qui se réduira ne permet-  
tra plus la dissémination des graines, ce qui empê-  
chera le renouvellement naturel du biotope... et ce  
jusqu'au risque d'effondrement systémique menant  
à la désertification. Il n'y a pas de cycle vertueux à  
l'exploitation de la biomasse par l'humain, c'est tou-  
jours peu ou prou affamer la vie.

Il se pourrait que certaines histoires que nous  
nous racontons sur l'avenir écologique nous pro-  
tègent opportunément de ce qui pourrait nous in-  
quiéter le plus. Quoi que nous fassions, même  
moins, même mieux, nous participons à un proces-  
sus qui mène à une réduction des possibles et à la  
destruction de l'équilibre écologique vital dont nous  
dépendons. À moins que nous redevenions dès  
demain totalement et définitivement chasseurs cueil-  
leurs – et qu'en est-il de cette possibilité pour 8  
milliards d'humains au cœur d'une nature extrême-  
ment appauvrie ? – nous continuerons à impacter  
notre environnement, d'une façon ou d'une autre,  
d'une façon cumulative et irréversible.

Nos sociétés vont donc s'effondrer, mais pas à  
cause des déterminismes physiques, avec lesquels  
les êtres vivants avant nous ont très bien su compo-  
ser, nos frères chimpanzés en témoignent encore.  
Nos sociétés vont s'effondrer parce que lorsque  
nous avons un problème, nous nous racontons une  
histoire à laquelle nous croyons plus fermement  
qu'à la réalité perçue. Une fois que nous aurons  
réussi à passer la « singularité écologique », c'est-  
à-dire le moment de notre existence à partir duquel  
il ne sera plus possible de nier que notre dévelop-  
pement est terminé, nous serons prêts à mettre en  
place les aménagements nécessaires – non les so-  
lutions – pour que tout se passe au mieux, malgré  
tout. Un slogan détourné a émergé spontanément  
ces dernières semaines ; il illustre bien cette transi-  
tion que nous devons effectuer sur tous les plans.  
On rit volontiers de ce slogan, mais d'un rire un peu  
crispé. Grâce aux efforts que nous allons faire tous  
ensemble désormais, *une autre fin du monde est  
possible*.

Vincent Mignerot

**Adrastia est une association de citoyens  
qui souhaitent travailler ensemble à anticiper  
au mieux un risque d'effondrement, considé-  
ré comme inéluctable à terme et probablement  
bien moins éloigné qu'on l'espérerait. [http://  
adrastia.org](http://adrastia.org)**

(1) Voir : 1. Hansen J., « Earth's Energy Imbalance: Confirmation and Implications », *Science* 03 June 2005: Vol. 308, Issue 5727, pp. 1431-1435 DOI: 10.1126/science.1110252; 2. Science AAAS, "Earth's Energy Imbalance: Confirmation and Implications", available (after free registration) at [www.scienceonline.org/cgi/reprint/1110252v1.pdf](http://www.scienceonline.org/cgi/reprint/1110252v1.pdf), p.1; 3. NASA, "The Ocean Heat Trap", available at [www.ocean.com](http://www.ocean.com), p.3.

(2) Thévard B., La diminution de l'énergie nette, frontière ultime de l'Anthropocène. Institut Momentum. 2013.

(3) Site Manicore, Jean-Marc Jancovici, L'équation de Kaya. <http://www.manicore.com>

# FRANCE

## PROCÉDURE D'EXCEPTION AVEC ET SANS ÉTAT D'URGENCE

En moins de deux ans, la France a connu une inflation de lois antiterroristes : la Loi de programmation militaire en 2013, la Loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme de 2014 et la Loi sur le Renseignement de juin 2015. Cette série de textes, promus par le gouvernement socialiste, ont conduit à un recul considérable de l'État de droit. Quant à la loi du 20 novembre 2015, elle prolonge, pour trois mois, l'état d'urgence de 12 jours, voté le lendemain des attentats du 13 novembre à Paris. Il a été de nouveau étendu et vient à échéance ce 26 mai<sup>(1)</sup>. L'état d'urgence généralise des procédures pénales d'exception réduisant fortement les libertés publiques et privées.

Manuel Valls a nié le caractère liberticide de la loi en exprimant que « l'état d'urgence c'est l'Etat de droit ». Il est paradoxal d'invoquer l'État de droit pour justifier la prorogation de 3 mois d'une procédure qui n'a d'autre objectif que de s'affranchir du principe de séparation des pouvoirs, de liquider le pouvoir judiciaire et de concentrer l'ensemble des prérogatives aux mains de l'exécutif et de sa police. Depuis le début de l'état d'urgence, la plupart des perquisitions administratives conduites le sont pour des affaires relevant du maintien de l'ordre, par exemple, sur des militants écologistes, ou de droit commun, sans aucun lien avec la lutte antiterroriste.

### ÉTAT D'URGENCE

L'état d'urgence est déjà contenu dans la loi de 1955, une législation de circonstance qui a permis au gouvernement français de ne pas déclarer l'état de siège lors de la guerre d'Algérie et, ainsi, de ne pas considérer les résistants comme des combattants afin de les traiter comme des criminels. Par rapport à cette loi, les conditions de l'assignation à résidence, décidée sans intervention d'un juge, sont durcies. La loi de 1955 s'appliquait à toute personne « dont l'activité s'avère dangereuse », elle s'applique désormais à toute personne « à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace ». La formulation est beaucoup plus large et floue car les « raisons sérieuses » ne sont pas spécifiées. En passant de « l'activité » au « comportement » et à la « présomption », la nouvelle loi abandonne la matérialité des faits pour se rapprocher d'un délit d'intention.

L'assignation à résidence s'applique dans un lieu qui n'est pas forcément le domicile. Le suspect peut y être conduit *manu militari*. La loi ouvre ainsi la porte à la formation de camps suite à un internement administratif à titre préventif de personnes fichées S, environ 10 000 individus qui n'ont jamais été condamnés.

Les perquisitions de nuit, sans autorisation judiciaire, peuvent avoir lieu s'il existe « des raisons sérieuses de penser que ce lieu est fréquenté par une personne dont le comportement constitue une menace ». Elles remettent en cause l'inviolabilité du domicile et peuvent se dérouler pour des raisons vagues et détachées de tout élément matériel.

Les ordinateurs et les téléphones peuvent être perquisitionnés et les données copiées. La perquisition administrative ne se limite pas à la copie des éléments trouvés sur les appareils, elle permet également la saisie de l'ensemble des éléments et do-

cuments « accessibles à partir du système initial ou disponibles pour le système initial. » La perquisition s'inscrit ainsi dans un système global de mise sous contrôle des populations.

La possibilité d'empêcher toute réunion sur la voie publique pour « raisons de sécurité » durant l'état d'urgence a déjà permis d'interdire l'annulation de la grande manifestation qui devait se tenir à Paris, le 29 novembre, veille de l'ouverture de la Conférence des Nations unies sur le climat (COP21).

### PROCÉDURE D'EXCEPTION SANS ÉTAT D'URGENCE

Dans le cadre d'une procédure accélérée, l'Assemblée nationale vient d'adopter ce 9 mars, le nouveau projet de loi de réforme pénale « renforçant la lutte contre le terrorisme et le crime organisé ». Le texte fait entrer dans le droit commun, des dispositions considérées comme relevant d'un droit d'exception, sans que l'état d'urgence soit déclaré. Elle donne aussi un débouché judiciaire aux procédures de « surveillance » légalisées par la Loi sur le renseigne-

ment. Le projet de loi renforce considérablement les prérogatives du procureur, un magistrat fortement dépendant du pouvoir exécutif. Le procureur conduit les « enquêtes préliminaires », dans le cadre desquelles il a la faculté de renvoyer le suspect devant un tribunal. Ensuite, il porte l'accusation dans un procès qu'il a initié. Au four et au moulin, il lui reviendra aussi de vérifier si les « enquêtes effectuées par la police judiciaire sont bien menées à charge et à décharge ».

Cependant, en ce qui concerne la police judiciaire, le contrôle de ce magistrat reste purement formel. En France, le Parquet est particulièrement débordé. Peu nombreux, les procureurs traitent la grande majorité des dossiers judiciaires. Les nouvelles prérogatives que lui donne ce projet de loi ne pourront qu'accroître le surcroît de travail et rendre impossible toute surveillance du travail de la police. Cette dernière est en fait la grande gagnante des réformes.

### POLICE INCONTRÔLABLE

Le pouvoir exécutif ne peut contrôler le travail de la police par la courroie du procureur. Le pouvoir judiciaire en est totalement incapable à travers l'autre figure, mise en avant par le projet de loi, celle du juge des libertés et de la détention, sur qui repose la plupart des autorisations de mise en œuvre des dispositions de la loi. Son contrôle ne peut qu'être formel, car ce juge n'a pas accès au fond du dossier.

Ainsi, en matière de terrorisme et avec l'autorisation préalable de ce magistrat, les perquisitions de nuit seront autorisées, dans les habitations, dès l'enquête préliminaire. Désormais, elles pourront avoir lieu de manière préventive, sur base de l'éventualité d'un danger.

Le recours aux IMSI-catchers, ces fausses antennes-relais qui espionnent les téléphones et les ordinateurs à l'insu de leurs utilisateurs, sera autorisé



Illustration: Suzy Verges

par le juge des libertés et de la détention ou « en urgence » par le procureur, sachant que c'est la police elle-même qui nomme ce qui est urgent. La surveillance vidéo, la captation d'images et la sonorisation d'un domicile pourront désormais être décidées dès l'enquête préliminaire, après une simple autorisation de ce magistrat.

Comme dans l'état d'urgence, le préfet voit son action renforcée. Désormais, il pourra, durant un mois, assigner à résidence « les retours de Syrie », leur demander les codes de leurs téléphones et ordinateurs, les obliger à signaler leurs déplacements et leur interdire de parler à certaines personnes. Cette disposition présente les attributs d'une procédure judiciaire, mais il s'agit d'un acte administratif, un contrôle sans juge qui laisse toute la place à l'arbitraire. Elle ne donne, à la personne suspectée, aucune possibilité de confronter les accusations. C'est l'intention attribuée qui est attaquée, sans que la personne puisse se défendre.

**Jean-Claude Paye**  
sociologue, auteur de *L'Emprise de l'image*, de Guantanamo à Tarnac, Yves Michel 2012

(1) N.D.L.R. Une demande de prolongation de deux mois supplémentaires, à partir de la fin du mois de mai, va être transmise au Conseil d'État puis au Parlement.

# ET SI ON ARRÊTAIT LE RÉGRÈS ?



Chacun de nous sait, pour l'avoir entendu de nombreuses fois, qu'on n'arrête pas le progrès. Cet adage reflète, à n'en pas douter, le bon sens populaire. Soit il traduit une admiration amusée face à une découverte inattendue, soit il exprime le fatalisme de ceux à qui s'impose une innovation technologique non souhaitée. Depuis que l'évolution des technologies ne fait plus l'unanimité, il est aussi utilisé pour disqualifier toute voix critique à l'égard de choix contestables.

Au nom du progrès en effet, il convient de taire ou de minimiser les éventuelles nuisances écologiques et sociales, de nier les atteintes à la dignité humaine et les menaces à l'égard des libertés fondamentales. Au nom du progrès, il nous faudrait nous soumettre à une évolution technologique inéluctable et nécessairement bénéfique pour autant que le marché la cautionne.

Je soumetts à l'appréciation de tous quelques innovations récentes prétendument porteuses de progrès.

1. Depuis une dizaine d'années, les nanotechnologies sont présentées comme une voie parmi les plus prometteuses pour notre futur. Manipuler la matière atome par atome et recréer le monde qui nous entoure à partir du niveau atomique permettrait d'améliorer bon nombre de processus de fabrication et de mettre sur le marché des produits plus performants, plus pratiques en utilisant moins de matières premières. Un exemple: les vêtements. Si l'étiquette annonce des fonctions prometteuses comme «autonettoyant», «antibactérien», «antifongique», cela signifie que des nanoparticules d'argent ont été incorporées au tissu. Le nanoargent présente en effet des propriétés antibactériennes incontestables. Le problème est que cette vertu s'accompagne de quelques défauts gênants: les nanoparticules d'argent sont toxiques pour les cellules mammifères et pour les cellules germinales; dans l'environnement, elles détruisent les bactéries dénitrifiantes du sol. Ce qui est vrai pour les nanoparticules d'argent l'est malheureusement pour les nanoparticules en général: du fait de leur taille réduite, elles présentent une toxicité inédite:

- les organismes vivants ne disposent d'aucun mécanisme de protection spécifique;
- toutes les études indiquent que les nanoparticules peuvent affecter les comportements biologiques aux niveaux cellulaire, subcellulaire et protéinique;
- la plupart des nanoparticules traversent aisément l'organisme, se déposent dans des organes

cibles, pénètrent les membranes cellulaires et peuvent déclencher des réactions néfastes;

- elles traversent notamment les barrières biologiques essentielles que sont la barrière hémato-encéphalique et le placenta.

En fait, on peut affirmer que les connaissances relatives à l'impact sur le vivant des nanomatériaux sont très largement à la traîne par rapport à leur commercialisation. Au nom du progrès, le 7ème programme-cadre européen pour la recherche 2007-2013 a attribué 7 milliards et demi d'euros aux nanosciences et aux nanotechnologies. 1% est consacré aux aspects sécurité-santé-environnement: il n'est pas question de freiner le progrès...

2. Depuis le début de l'année 2014, la multinationale Facebook inclut la congélation des ovocytes dans l'assurance-santé offerte à ses employées. La procédure de congélation est couverte à concurrence de 20.000 dollars, avec ajout annuel de 500 dollars pour la conservation. Ainsi, les cadres peuvent différer leur maternité et ne pas compromettre leur carrière. Les néo-féministes peuvent se réjouir: les femmes prennent le pouvoir sur leur calendrier de vie. Elles permettent surtout aux entreprises de ne pas compromettre leurs gains de productivité. On appréciera comme il se doit cette avancée technologique dans le processus d'artificialisation du vivant et de soumission aux intérêts économiques.

3. En juillet 2015, un accord a été signé entre Proximus, l'ULB, la VUB et le géant chinois de la téléphonie Huawei pour installer un «campus du futur» doté de la 5G sur les sites des deux universités bruxelloises.

La 5G est une technologie de télécommunication qui promet des débits de l'ordre de 10 milliards de bits par seconde, soit près de 100 fois ce qu'offre la 4G actuelle. Selon ses promoteurs, la 5G devrait d'ici 2020 prendre en charge un trafic de données par téléphone multiplié par 1000. A signaler que, en 2014, la Commission européenne a libéré 700 millions d'euros pour le développement de la 5G.

La 5G a pour objectif premier de prendre en charge l'internet des objets: voitures, frigos, ascenseurs, montres, bracelets de santé, pacemakers, ... soit une jungle de dispositifs interconnectés pour plus de commodité et de sécurité. Selon les prévisions des experts, il y aura en 2020 entre 50 et 200 milliards d'objets connectés sur la planète... Selon les experts, le déploiement de la 5G exigera une densification importante du réseau avec plus d'antennes-relais et plus de puissance. Les valeurs-limites d'exposition aux champs électromagnétiques

devront être réévaluées à la hausse... alors que celles qui sont en vigueur doivent être considérées comme nettement trop élevées eu égard aux nuisances provoquées par les micro-ondes pulsées de la téléphonie mobile. On peut raisonnablement penser que le smog électromagnétique risque de conduire à une explosion de cas d'électro-hypersensibilité qui affectent déjà 3 à 5% des Européens.

Mais, en outre, il importe de s'interroger sur la sécurité du système. Le rapport sur le crime en ligne publié par Europol (l'officier européen des polices) en 2014 (The Internet Organised Crime Threat Assessment - 2014) aborde le thème de la mort par l'Internet des objets. Le 4ème chapitre, intitulé «Le futur est déjà là» lance une mise en garde de nature à inquiéter les plus sereins: «Avec la multiplication des objets connectés à Internet, nous devons nous attendre à un nombre croissant d'attaques contre des infrastructures existantes et émergentes, ainsi qu'à de nouvelles formes de chantage et d'extorsion. Parmi les risques, il y a bien sûr le vol des données mais également les blessures, voire la mort.»

A l'heure de la multiplication des actes terroristes, il est légitime de penser que l'Internet des objets n'améliorera pas notre sécurité mais contribuera plutôt à la compromettre. Lors de la signature de l'accord sur la 5G à Bruxelles, le ministre-président de la Région, Rudi Vervoort, l'a salué comme un «beau défi pour Bruxelles qui verra se dessiner le futur immédiat du progrès technologique.»

Progrès technologique peut-être mais progrès pour l'humanité, c'est pour le moins contestable. S'interroger sur l'impact sociétal de l'innovation technologique me paraît de plus en plus indispensable dès lors qu'elle est susceptible de menacer non seulement notre milieu et nos conditions de vie mais aussi nos valeurs fondamentales et notre dignité d'êtres humains.

L'idéologie «technologiste» qui confond innovation technologique et progrès mérite d'être interrogée quant à ses fondements. Le fait qu'elle imprègne profondément le monde occidental se retrouve d'ailleurs dans le vocabulaire. Comment expliquer en effet l'inexistence du mot régrès, dès lors qu'existent le verbe régresser et le substantif régression, sinon par le refus d'envisager une évolution durable autre que selon une trajectoire de progression continue, c'est-à-dire de progrès. Il y a quelque raison de penser que cette trajectoire peut aujourd'hui nous faire régresser durablement dès lors qu'elle nous conduit à nous soumettre à des technologies déshumanisantes et à vocation totalitaire.

A défaut de vouloir arrêter le progrès, on pourrait à tout le moins tenter d'arrêter le régrès.

**Paul Lannoye**  
Président du Grappe

(1) A. Ciccocella, «La vraie raison de la diminution de la durée de vie», *Reportage*, 30 janvier 2016.  
 (2) C. J. Vörösmarty et al., «Global threats to human water security and river biodiversity», *Nature*, vol. 467, n°7315, 2010, pp. 555-561.  
 (3) Never again, *The Economist*, 21 mars 2015 voir par exemple, *World War Z* (2013) de Marc Forster, ou *Contagion* (2011) de Steven Soderbergh.  
 (4) voir par exemple, *World War Z* (2013) de Marc Forster, ou *Contagion* (2011) de Steven Soderbergh.  
 (5) Cité par D. MacKenzie, «Will a pandemic bring down civilisation?», *Scientific American*, n°2650, 5 avril 2008.  
 (6) Cité par D. MacKenzie, 2008. Op. Cit  
 (7) Id.  
 (8) D.D. Zhang et al., «The causality analysis of climate change and large-scale human crisis», *PNAS*, 2011. Vol. 108, n°42, pp. 17296-17301.

Illustration: Titom

# ATTENTATS DANS LES CŒURS ET LES ESPRITS



« Nous vivons dans un monde plutôt désagréable, où non seulement les gens, mais les pouvoirs établis ont intérêt à nous communiquer des affects tristes. La tristesse, les affects tristes sont tous ceux qui diminuent notre puissance d'agir. Les pouvoirs établis ont besoin de nos tristesses pour faire de nous des esclaves. Le tyran, le prêtre, les preneurs d'âmes, ont besoin de nous persuader que la vie est dure et lourde. Les pouvoirs ont moins besoin de nous réprimer que de nous angoisser... » Gilles Deleuze, 1977.

**22 mars.** Rien de ce qui nous arrive aujourd'hui n'est une surprise. Et probablement rien de ce qui va suivre non plus. Au-delà de la tristesse, de la rage et de la peur qui nous envahissent, le pire est peut-être le sentiment d'impuissance que provoque ce genre de drame à répétition. Justement parce que c'était tellement prévisible, parce que rien n'est fait pour changer le cours des choses, parce qu'outre les félés qui se font exploser au milieu de la foule et sont suffisamment nombreux pour qu'on ne soit pas au bout de l'horreur, les félés qui nous gouvernent ne comptent pas une seconde remettre en question leurs politiques, arrêter leurs guerres et leurs innocentes victimes quotidiennes bien commodes tant qu'elles sont loin de nous, invisibles, sans noms et sans visages. Ces pompiers pyromanes n'envisagent pas plus de repenser les injustices sociales dans nos sociétés. Au contraire, ils nous enjoignent à ne pas réfléchir, à n'agir que sous le coup de l'émotion et de la vengeance, pour continuer l'es-

calade jusqu'à ce que « la guerre » ne soit plus un mot utilisé à l'emporte-pièce mais une réalité qui se sera vraiment propagée partout et aura profondément transformé nos sociétés.

## Ces pompiers pyromanes nous enjoignent à ne pas réfléchir, à n'agir que sous le coup de l'émotion

**24 mars.** Depuis deux jours, le débit médiatique est continu. Je me suis moi-même surpris à m'y connecter au moindre retentissement d'hélicoptères et autres sirènes de police. Ce faisant, je me suis rappelé l'époque des tueries du Brabant wallon, au début des années 1980, et leur impact psychologique. J'étais enfant et j'avais été choqué, mais pas traumatisé. C'était un autre temps : Internet n'existait pas et les télévisions n'interrompaient pas leurs programmes à tout-va pour diffuser de l'information non-stop. Il fallait attendre la fin du film avant d'avoir droit à un flash spécial. Les tueries étaient aveugles, imprévisibles, proches de nous, mais il y avait moyen de relativiser. Aujourd'hui, le traumatisme des attentats est largement amplifié par le traitement médiatique. S'informer implique de confron-

ter son cerveau au direct permanent, à l'absence de recul et d'analyse, au sensationnalisme, aux informations non vérifiées balancées sans même user du conditionnel. Sans compter la sous-médiatisation de faits marquants tel le scandaleux accord avec la Turquie (qui met de facto fin au droit d'asile et renforce la posture de l'Europe comme forteresse assiégée), dont les implications ont été largement occultées par la traque des suspects des attentats de Paris puis de Bruxelles.

À défaut de pouvoir couper le son des sirènes et des hélicos, il est devenu question de salubrité mentale de s'extraire au moins des flux continus des sites d'information, des télé, des réseaux sociaux et de leurs effets anxiogènes. Besoin de répit, de distance, de se faire du bien, de retrouver des capacités d'agir et pour ce faire, de se voir et se parler « en vrai ».

**2 avril.** Se rendre à la Bourse pour un rassemblement anti-raciste, une semaine après que 400 supporters de foot emmenés par quelques néo-nazis aient paradé au même endroit et le jour-même où un groupe d'extrême droite annonce une manifestation à Molenbeek. Apprendre que toute manifestation est interdite aujourd'hui en Région bruxelloise. Découvrir sur place un déploiement policier largement plus important que la somme des potentiels manifestants, des badauds, des touristes et des personnes rassemblées devant le mémorial spontané face aux marches de la Bourse. Voir le président de la Ligue des droits de l'homme se faire arrêter juste parce qu'il se trouvait là. Ça, c'est fait.

Se faire filmer par des policiers en civil. Se voir intimer l'ordre de déguerpir. Obtempérer. Se rendre dans un café proche, s'asseoir en terrasse, boire un verre. Assister aux arrestations parfois violentes de dizaines de personnes au comportement pacifique, ne brandissant aucune banderole ni ne scandant aucun slogan. Ça, c'est fait.

Voir la police encercler la terrasse du café, tout en laissant tranquilles les militants d'extrême droite regroupés sur celle du pub irlandais d'en face. Se réfugier à l'intérieur du café. Voir les clients se faire contrôler leur identité, certains étant amenés dans les toilettes pour y être fouillés, puis quasiment tous se faire menotter avec des colsons et arrêter. Voir ensuite des policiers entrer dans le café et arrêter des personnes assises tranquillement en train de boire leur verre. Échapper à tout cela de manière aussi arbitraire que d'autres se sont faits arrêter... Ça, c'est fait.

Le lendemain, voir le président de la Ligue des droits de l'homme sur le plateau de la télévision de service public, sommé de s'expliquer sur sa présence à la Bourse et être suspecté d'avoir orchestré un « coup de pub » en se faisant arrêter, par des journalistes ne disant rien des conditions de cette interpellation qui concernait pourtant des dizaines d'autres personnes. Deux semaines plus tard, apprendre que le commissaire de police responsable de cette décision, et qui s'est par ailleurs distingué à de nombreuses autres reprises pour des violences et interpellations massives de « gauchistes », compte déposer plainte contre le président de la Ligue des droits de l'homme, coupable à ses yeux d'avoir critiqué publiquement son attitude. Ça aussi, c'est fait.

C'est quoi la prochaine étape ?

**Gwenaël Breës**

# SURVEILLANCE ET VIE PRIVÉE: À LA RECHERCHE DE L'ENNEMI INTÉRIEUR

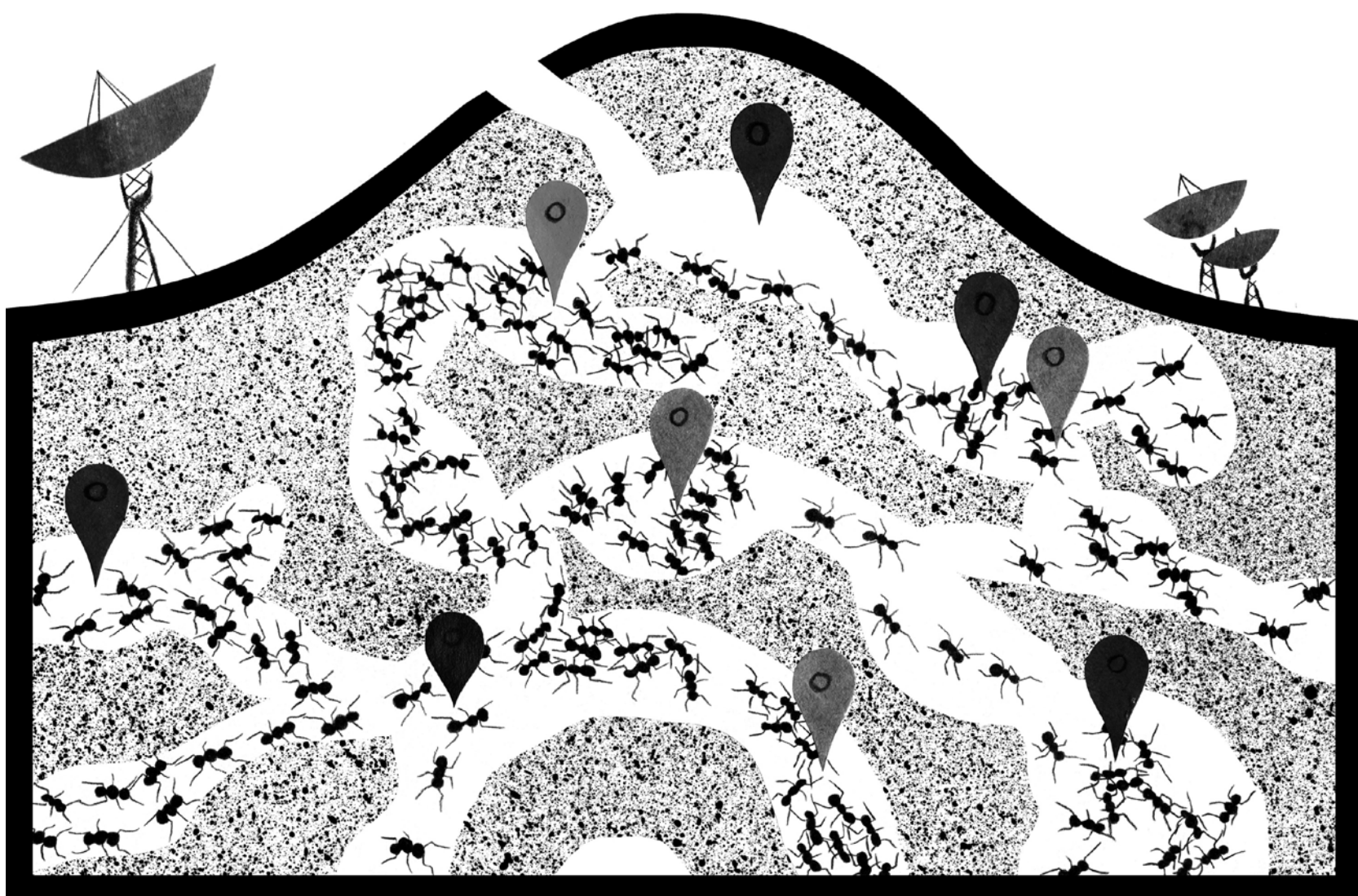


Illustration: Eponine Cottey

Même si le fichage des personnes à des fins de contrôle ne date pas d'hier, les nouvelles technologies facilitent la possibilité de traiter davantage de données d'un plus grand nombre de personnes, au grand dam des droits fondamentaux. A titre illustratif, le Parlement européen estime la surveillance de masse disproportionnée, qu'importent les garanties mises en œuvre par les États. Selon ce dernier, «le respect de la vie privée n'est pas un droit de luxe, mais constitue la pierre angulaire de toute société libre et démocratique; il souligne par ailleurs que la surveillance de masse a des répercussions potentiellement graves sur la liberté de la presse, la liberté de pensée et la liberté d'expression, ainsi que sur la liberté de réunion et d'association, et qu'elle entraîne un risque élevé d'utilisation abusive des informations collectées à l'encontre d'adversaires politiques»<sup>1</sup>.

Le terme surveillance de masse est particulièrement flou eu égard au nombre de dispositifs susceptibles d'être concernés: banque de données policières, caméras de surveillance, rétention de données... Ce dossier a donc pour objectif de passer en revue les dernières mesures adoptées ou en voie de l'être, afin de faire un tour d'horizon de certaines techniques mises en place par les États de l'Union européenne et plus particulièrement, la Belgique.

Tout d'abord, la Banque de données Nationale Générale fait régulièrement une sortie médiatique, les journalistes pointant le nombre important de personnes «fichées». En effet, cette banque de données alimentée par les services de police, comprend toute information pertinente, soit potentiellement toute information. Même si le fichage d'un fait anodin «n'a pas à faire craindre qui n'a rien à cacher», le risque d'abus et d'accès illicite voire arbitraire à ces données est bien présent (p.10-11). Outre «l'Oeil de Sauron» pour reprendre les termes de l'auteur, nos rues sont garnies de caméras intelligentes susceptibles de détecter des mouvements «suspects». Or, leur efficacité est loin d'être démontrée (p.12-13).

Ensuite, dans l'environnement numérique, le panel de mesures ne cesse de s'intensifier (*Passager Name Record, rétention de données...* (p.14-15)). Tandis que nous crions au loup, certaines entreprises fournissant des services gratuits type Facebook ou Google, traitent nos données, les croisent et les transforment en véritable source de profits. Ces données constituent également une mine d'informations pour les autorités répressives, les acteurs privés étant tributaires d'une obligation de collaboration envers les enquêteurs. La surveillance de masse n'est donc pas que répressive, elle est aussi et tout d'abord commerciale (p.15-16). Néanmoins, si le sentiment d'impuissance est bien présent face à des technologies que nous ne maîtrisons pas ou

peu, la résistance s'organise venant mettre à mal ce présumé transfert consenti de données à caractère personnel sur la toile (p.16-17).

Enfin, de manière transversale, l'ensemble de ces dispositifs revêtent un caractère «numérique» et incluent de nouvelles fonctions: détection, *tracking*, identification, géolocalisation... La surveillance n'est plus que matérielle, elle est aussi virtuelle. Entre adoucissement et intensification du contrôle, la surveillance technologique n'en est pas moins toujours plus invasive (p.18-19).

Les nouvelles technologies représentent également de réels enjeux sociétaux. Si certains sont à la recherche de leur for intérieur, d'autres sont surtout à la recherche de l'ennemi intérieur. Surfant sur un discours de lutte contre le terrorisme et invoquant le «problème» de l'immigration, un État «ultra préventif» se développe, au bonheur des sociétés et du lobby sécuritaires.

Dossier coordonné par Catherine Forget

(1) Rapport du 21 février 2014 sur le programme de surveillance de la NSA, les organismes de surveillance dans divers États membres et les incidences sur les droits fondamentaux des citoyens européens et sur la coopération transatlantique en matière de justice et d'affaires intérieures (2013/2188(INI)), point 10, disponible sur <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A7-2014-0139+0+DOC+XML+V0//FR>.

# LA BANQUE DE DONNÉES NATIONALE GÉNÉRALE: L'ŒIL DE SAURON?

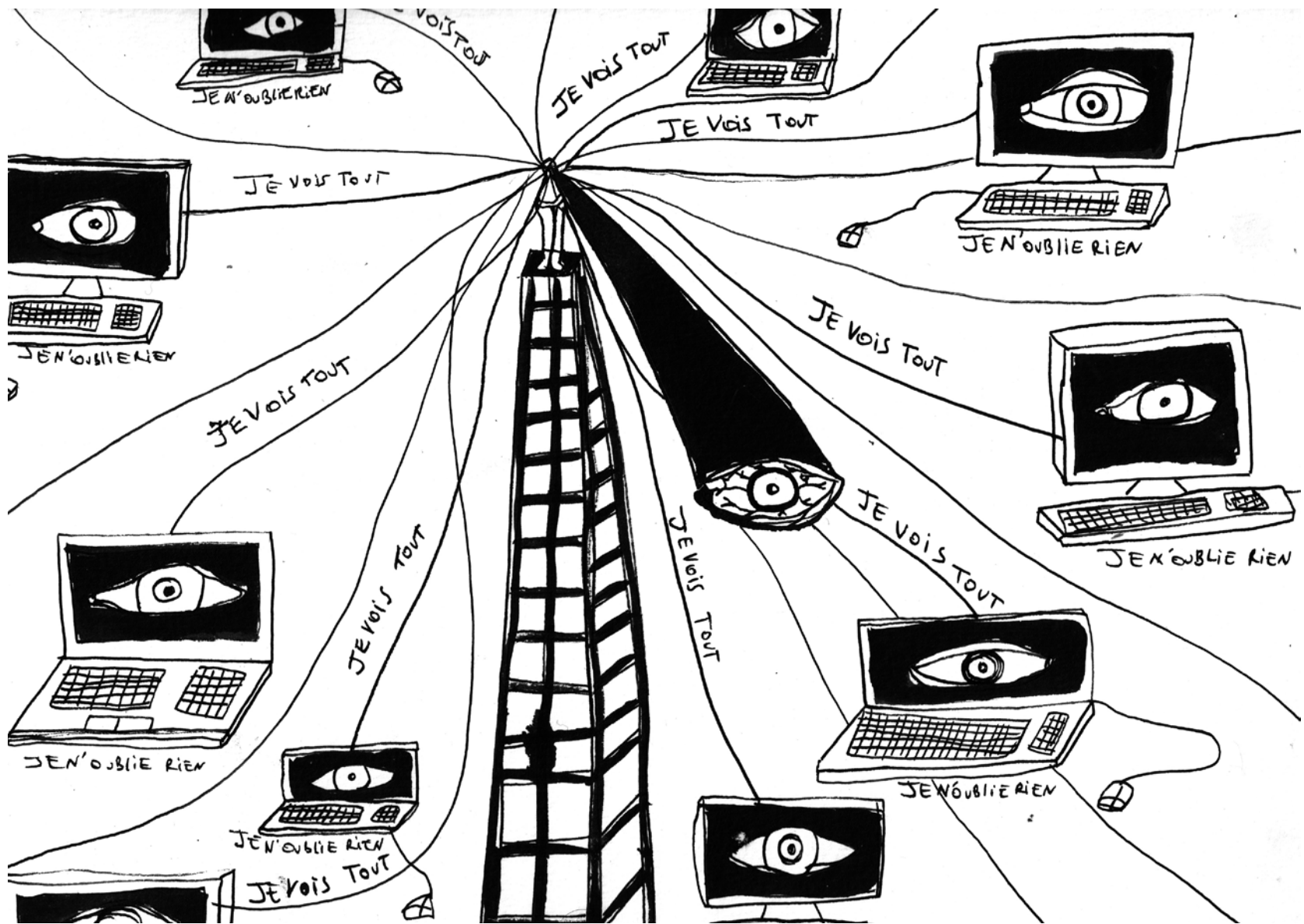


Illustration: Priscilla Beccari

Lors d'un contrôle d'identité, il est fréquent que des quidams s'entendent dire qu'ils sont déjà « connus » des services de police, parfois même lorsque leur casier judiciaire est vierge. A l'inverse, les personnes contrôlées n'ont souvent aucune connaissance des informations dont elles font l'objet et ne peuvent donc pas s'en défendre. Lors d'un simple contact avec les autorités, de nombreuses personnes sont ainsi « profilées » à leur insu et ont de fortes chances d'être discriminées dans leurs rapports avec celles-ci. L'origine des informations dont disposent les forces de l'ordre s'explique, bien entendu, par le fait que celles-ci ont, à tout moment, la possibilité de consulter une nébuleuse de bases de données dont la gestion est articulée autour de la Banque de données Nationale Générale (ci-après « BNG ») qu'elles ont l'obligation d'alimenter au risque de poursuites pénales. D'après les chiffres disponibles – extrêmement opaques, puisque non publiés officiellement in extenso depuis 2008<sup>(1)</sup> – le succès du système est tel qu'il semble qu'une personne sur six en Belgique soit actuellement fichée. Au 31 décembre 2012, 1 769 439 personnes y figuraient. Afin de faciliter la collecte de données au sein de la BNG, un flux électronique a été mis en place afin que celle-ci soit alimentée par les données issues des procès-verbaux enregistrés dans des banques de données « de base »: FEEDIS (Feeding Information System)

pour la police fédérale et ISLP (Integrated System for the Local Police) pour la police locale. En clair, la majorité des PV que la police rédige est intégrée dans la BNG, au moins de façon partielle.

La police « connaît » ainsi pas mal de monde, qui, de manière asymétrique, n'a aucun droit d'accès direct au contenu des informations emmagasinées. Ceci exclut, par conséquent, toute possibilité de débat contradictoire dans l'hypothèse où des policiers décident de tenir compte de ces obscures informations lors de la rédaction d'un procès-verbal, qui, par la suite, peut éventuellement être transmis à un Procureur ou un Juge d'Instruction dans le cadre de poursuites judiciaires. De manière encore plus insidieuse, des informations glanées à votre propos – pouvant inclure vos opinions politiques ou vos tendances religieuses – peuvent potentiellement être prises en compte lors d'une simple visite de l'agent de quartier dans le cadre d'un petit souci de voisinage. Dans le contexte sécuritaire en réponse aux attaques terroristes de Paris et de Bruxelles, la compilation, la conservation, l'utilisation et la communication par l'État de données à caractère personnel dans un fichier de police peut sembler légitime... Mais où placer la limite?

## LA POLICE A VOS DONNÉES. PAS VOUS!

Historiquement, c'est en 1998, suite à l'affaire Dutroux – et des nombreuses critiques qui s'ensuivirent sur les échanges d'informations défailtantes –, que la BNG fut créée dans le but d'améliorer la circulation de l'information policière dans le pays. Depuis lors, la BNG rassemble une masse phénoménale de données relatives à des personnes identifiées ou identifiables... mais pas forcément coupables. La ministre de l'Intérieur avait beau tenter de nous assurer en 2013 que « quand on est dans cette base, ce n'est pas pour des brouilles »<sup>(2)</sup>, un simple regard sur la loi suffit à convaincre qu'il n'est pas nécessaire d'être un délinquant pour y être enregistré. A titre d'exemple, les services de police ont non seulement l'obligation d'y consigner les données relatives aux personnes condamnées pénalement mais également celles suspectées d'avoir commis une simple infraction administrative. Sont également fichées les personnes « susceptibles » de porter atteinte à des biens mobiliers et immobiliers ainsi que les membres de groupements « susceptibles » de troubler l'ordre public. En 2005, la police d'Anvers

(1) Rapport annuel du Comité P 2007-2008.

(2) [http://www.lavenir.net/cnt/dmf20131010\\_00372705](http://www.lavenir.net/cnt/dmf20131010_00372705).

considérerait comme « extrémistes » des organisations comme Gaia, la Ligue Humaniste, Indymedia, l'organisation pacifiste Vaka, le Bond Beter Leefmilieu, le Davidsfonds, le Parti du Travail de Belgique, Médecine Pour le Peuple, le Front Anti-Fasciste, et même Hare Krishna. Étant donné les perquisitions menées en 2014 dans le cadre des « emplois fictifs » dans le cabinet de l'Intérieur de l'Égalité des chances, il ne serait pas étonnant que Joëlle Milquet – pourtant porteuse du projet de réforme de la base de données policière – y soit réévaluée. En 2015, la Libre Belgique nous informait que les agents de police peuvent enregistrer, dans la BNG, les suspects ou auteurs de délits sous l'appellation « tzigane ». Moi-même, ayant été candidat aux élections fédérales de 2007 au Parti communiste – erreur de jeunesse – et membre actif de la Ligue des Droits de l'Homme depuis de nombreuses années, j'y suis peut-être inscrit. Qui sait ?

De la même manière que pour les adultes, l'inscription en BNG des mineurs âgés de 14 à 18 ans se fait sans l'intervention d'un quelconque magistrat. Aucune limite minimum n'est fixée pour l'inscription en BNG, en contradiction avec les Règles de Beijing et avec la Convention internationale des droits de l'enfant des Nations Unies. Dès lors, un enfant de n'importe quel âge peut être fiché en BNG : les errements de jeunesse sont impardonnables. Clairement, le projet de l'ancien président français N. Sarkozy de fichage dès la crèche est donc d'actualité... Pourtant, la Cour européenne des Droits de l'Homme a estimé que la conservation de données relatives à des personnes non condamnées pouvait être particulièrement préjudiciable dans le cas de mineurs en raison de leur situation spéciale et de l'importance que revêtent leur développement et leur intégration dans la société. Découle de tout ceci d'importants risques d'atteinte à la présomption d'innocence de personnes pourtant reconnues coupables d'aucune infraction. En vertu de la jurisprudence européenne, les suspects et les condamnés doivent pourtant nécessairement faire l'objet d'un traitement différencié. En effet, la Cour européenne est d'avis que si « la conservation de données privées n'équivaut pas à l'expression de soupçons, encore faut-il que les conditions de cette conservation ne leur donne pas l'impression de ne pas être considérés comme innocents ».

L'objectif de la BNG est évidemment de permettre l'identification des personnes susmentionnées, mais également de croiser ces données avec d'autres informations policières afin de vérifier leurs « antécédents » – très subjectifs, puisque non soumis à un contrôle judiciaire – dans le but d'aider les forces de l'ordre dans le cadre de leurs enquêtes et de savoir si des mesures à prendre sont prescrites vis-à-vis de personnes contrôlées (par exemple : fouille, contrôle approfondi, arrestation, saisie, audition, etc.). Les types de données collectées ne sont pas explicitement définies dans la loi et peuvent donc indistinctement consister en des noms, des adresses, des numéros de téléphone, des plaques minéralogiques, des photos, des enregistrements audiovisuels, voire des empreintes digitales ou des traces ADN sans parler des données politiques, syndicales, religieuses ou psychiques... De manière plus générale, peuvent être encodées n'importe quelles informations pour autant que celles-ci présentent un caractère « adéquat », « pertinent » et « non-excessif » pour la poursuite des crimes et délits (mission de police judiciaire) ou la prévention des atteintes à l'ordre public (mission de police administrative).

## HASARDEUX ET DURABLE

En première ligne, c'est au policier qui introduit les données dans la BNG auquel revient la responsabilité d'évaluer si celles-ci sont proportionnelles au but poursuivi. A cet égard, il est piquant de relever que des informations fournies par des indicateurs ou par des citoyens déposant plainte – voire de simples rumeurs, dont celles véhiculées par le

biais des réseaux sociaux – peuvent tout à fait être encodées dans la BNG dès lors qu'elles sont jugées intéressantes par le fonctionnaire en question. Dans son rapport annuel 2003, le Comité P (organe de contrôle des services de police) indique avoir constaté dans plusieurs dossiers que l'information obtenue est utilisée un peu trop à la légère : « Dans un cas précis, il s'agissait d'une personne qui aurait été porteuse du virus du sida et aurait eu l'intention de contaminer les fonctionnaires de police lors d'une intervention policière éventuelle. Il est ressorti de l'enquête menée par le Comité Permanent P et par l'Organe de contrôle que l'information enregistrée reposait uniquement sur des rumeurs verbales, qu'il n'y avait aucune justification judiciaire ou administrative, que l'information reçue n'avait pas été évaluée de manière approfondie et qu'il n'y avait pas d'intérêt concret ».

Outre le degré de qualité hasardeux des données intégrées dans la BNG, une autre préoccupation majeure découle des délais de conservation extrêmement longs prévus par la loi. Globalement, et sauf exceptions, les données relatives aux missions de police administrative sont accessibles aux fonctionnaires durant 5 ans à partir du jour de leur enregistrement et celles relatives aux missions de police judiciaire jusqu'à 15 ans s'il s'agit d'un fait qualifié de délit, 30 en cas de crime. Passé ces délais, ou lorsqu'elles ne sont plus considérées comme étant « adéquates, pertinentes et non-excessives », les données traitées en BNG ne sont pas effacées mais, au contraire, « archivées » pendant 30 ans, tant pour les personnes condamnées que pour celles simplement suspectées. Certes, durant la période « d'archivage », les données sont légalement consultables à des fins plus limitatives, il reste néanmoins que le citoyen est en droit de se demander si cette durée de rétention n'est pas contrairement à ce que prescrit la loi le droit de réclamation n'est pas contraire au prescrit selon lequel les données doivent être conservées « pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont enregistrées ». Sur base de ce principe, la Cour européenne des Droits de l'Homme n'a d'ailleurs pas hésité à condamner l'État français alors qu'il prévoyait un délai de conservation de 25 ans, inférieur à celui prévu par la loi belge. L'inquiétude de voir les droits à l'oubli et au changement (!) violés est d'autant plus légitime lorsque l'on sait que rien ne prévoit la suppression automatique de données enregistrées dans le cadre d'un fait pour lequel une personne concernée est ensuite acquittée. Une communication vers les services de police est prévue mais, dans l'hypothèse où ceux-ci ne procéderaient pas à l'effacement qui s'impose, aucune voie de recours n'est ouverte aux citoyens. Il existe donc un risque de rester fiché par la police pour une infraction même si on a été acquitté pour ce fait par la justice.

Et ce n'est pas tout : qui dit collecte et enregistrement d'informations parle forcément de communication de celles-ci. Afin d'assurer un partage maximal d'informations, les données figurant dans les banques de données policières peuvent non seulement être consultées par les services de police belges mais également être communiquées à leurs homologues étrangers, aux autorités judiciaires, aux services de renseignements et de sécurité, au comité P, au comité R, à l'OCAM, à la Cellule de traitement des informations financières, à l'Administration générale des douanes et accises, à l'Office des étrangers, aux organisations internationales de coopération judiciaire et policière et aux services de répression internationaux (notamment Europol et Interpol). En outre, nos chers amis peuvent également consulter le Système d'Information Schengen, le SIS. Il a été créé pour compenser la suppression des contrôles aux frontières intérieures de l'espace Schengen.

En principe, ces autorités ne peuvent consulter la BNG que dans le cadre strict de l'exercice de leurs fonctions. Néanmoins, en 2005, le Comité P évoquait déjà « un certain estompement de la norme [qui] régnerait au sein des services de police concernant l'utilisation des applications informatiques mises à leur disposition ». Pour devoir

constater encore dans son rapport annuel 2009 que « certains membres de la police semblent continuer à abuser de leur accès à des données confidentielles à des fins personnelles ». Par exemple, selon le quotidien De Morgen, au lendemain du suicide de la chanteuse flamande Yasmine en septembre 2009, plus de 900 policiers auraient consulté ses données. Étant donné la récurrence du phénomène, le Comité P a été amené une nouvelle fois à se pencher sur cette question en 2013 et à diligenter une enquête sur le sujet. Sur cette seule année, 1 200 dossiers relatifs à des problèmes quant au respect de la vie privée étaient ouverts au comité P dont 126 comportant spécifiquement des allégations d'utilisation abusive de bases de données. Dans seulement 20,11% des cas, l'examen du dossier permet de conclure au caractère non établi de l'allégation. Dans 77,78% des cas, les faits se situent dans un contexte non professionnel, c'est-à-dire soit purement privé, soit en relation avec le milieu professionnel mais en dehors de l'exécution des missions de police. Paradoxalement, les flics se fliquent eux-mêmes. Les membres des services de police sont effectivement régulièrement l'objet des agissements illégitimes (18,25% des cas) : il s'agit essentiellement des collègues des membres du personnel impliqués. Les autres catégories importantes de victimes sont, par ordre décroissant d'importance : des personnes sans lien direct avec les membres des services de police concernés (14,29%) ; les partenaires, ex-partenaires ou relations de ceux-ci (11,90%) ; et les membres de la famille ou leurs relations (9,52%).

Il est enfin intéressant de relever que la découverte d'accès illégitimes découle davantage de plaintes externes adressées directement aux services de police, à l'AIG ou au Comité P (46,83% des cas) que de plaintes internes à la police (1,59% des cas). Cette information convaincra le lecteur que les chiffres publiés par le Comité P ne sont sans doute que la partie visible de l'iceberg, car pour porter plainte encore faut-il que le citoyen sache qu'il est fiché et que ses données ont été consultées de manière inappropriée... En Belgique, l'accès direct des citoyens aux données dont dispose la police n'est pas permis. Il faut, d'office, passer par l'intermédiaire de la Commission de la protection de la vie privée qui peut opérer ce contrôle, à la demande de la personne visée. C'est ce qu'on appelle le droit d'accès indirect. Pour ce faire, il faut envoyer une demande datée et signée à la Commission. Sous peine d'irrecevabilité, la demande doit contenir : nom, prénom, date de naissance, nationalité de la personne concernée, une photocopie de son document d'identité. Il faut aussi désigner l'autorité ou le service concerné et « tous les éléments pertinents ». En réponse, le demandeur n'aura, le plus souvent, pas d'autre information qu'un avis lui signalant que « les vérifications nécessaires ont été effectuées ». Il n'y a pas moyen d'être plus opaque.

J'ai bien conscience que cet article n'inspire pas l'espoir de vivre dans une démocratie vivante qui devrait, en principe, débattre de la mise en place d'un dispositif avant de le normaliser, surtout dans le contexte anti-terroriste actuel. Et j'en rajoute, malheureusement, en guise de conclusion : la BNG est régulée par voie législative seulement depuis mars 2014. Avant cette date, la BNG n'était encadrée que par le biais de circulaires ministérielles et de directives internes non consultables par le citoyen. Mais depuis lors, les statistiques relatives à son contenu sont inexistantes : la loi qui avait pour objet de rendre la BNG transparente a produit le résultat inverse. La Ligue des Droits de l'Homme et la Liga voor Mensenrechten ont décidé d'introduire un recours devant la Cour constitutionnelle contre la nouvelle loi sur la gestion de l'information policière. Croisons les doigts.

Franck Dumortier

# CAMÉRAS INTELLIGENTES: PRÉVENTION, STRATÉGIE POLITIQUE OU SURVEILLANCE GÉNÉRALISÉE DE L'ESPACE PUBLIC ?

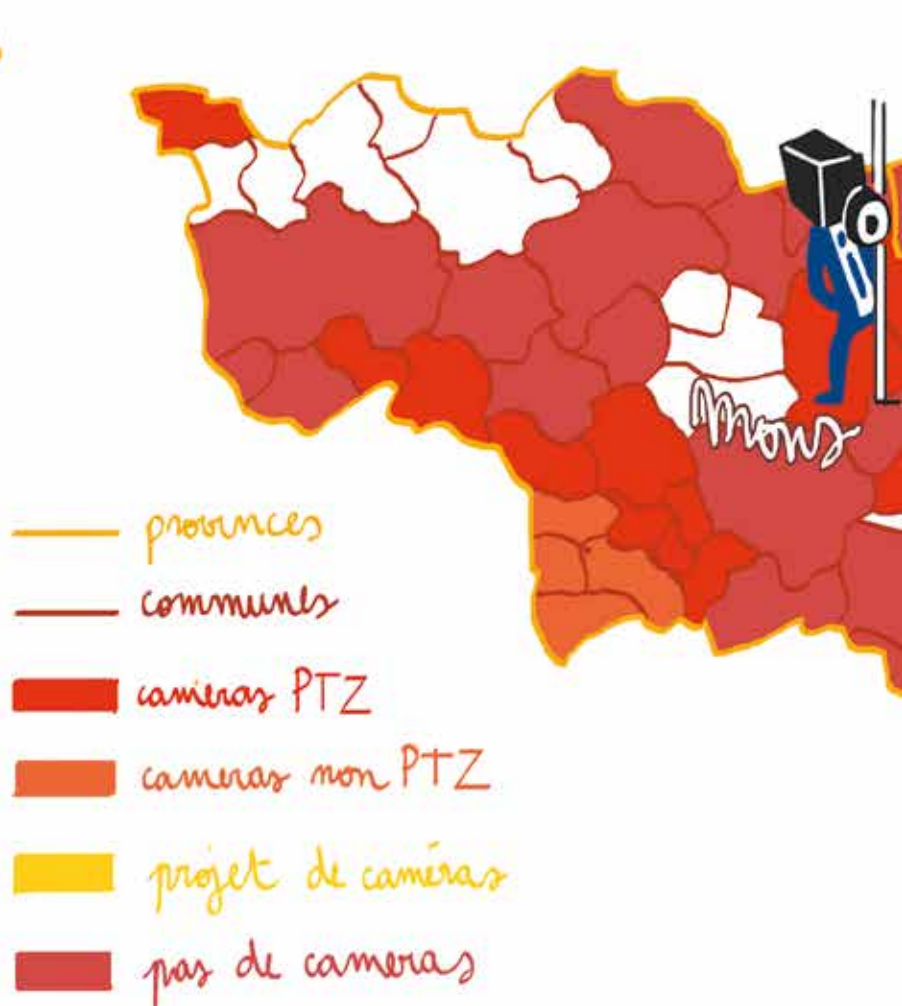
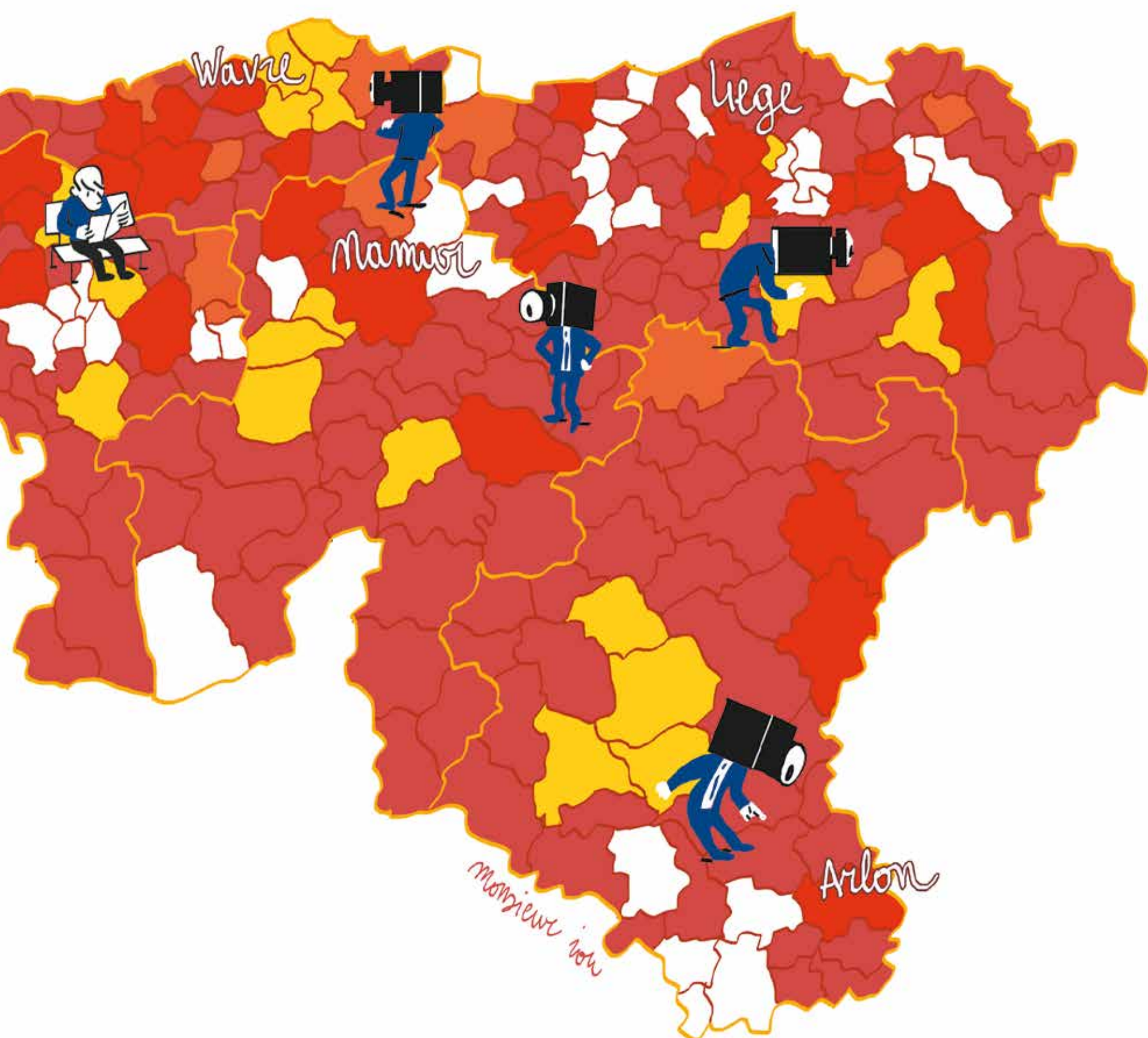


Illustration: Teresa Arroyo Corcobado



Depuis une vingtaine d'années, les caméras de surveillance fleurissent dans nos villes. Pourtant, peu d'informations circulent sur les raisons de leur installation à tel ou tel endroit, sur leur efficacité réelle, sur leur nombre, sur leurs emplacements, sur le traitement des images, sur nos droits en tant que citoyens.

Néanmoins, nos politiques publiques financent la vidéosurveillance, et nos ingénieurs travaillent à rendre les caméras de plus en plus intelligentes, plus autonomes, c'est-à-dire capables d'identifier sans l'aide de l'humain des comportements considérés comme "suspects". Si ces développements peuvent représenter un défi technique stimulant, ils posent néanmoins de nombreuses questions éthiques et juridiques.

## UNE ÉTUDE QUALITATIVE DE L'UTILITÉ DES CAMÉRAS PTZ EN WALLONIE<sup>1</sup>

Les caméras PTZ (présentes dans nos espaces publics wallons) sont capables de zoomer en direct à plus de 300 mètres et de filmer des vues panoramiques à 360 degrés, tant sur l'axe horizontal que vertical. Elles sont programmables pour zoomer sur une zone spécifique, ou pour détecter des mouvements et suivre l'objet ou la personne détectée (e.g. *auto-tracking* d'un engin ou d'une personne dans une zone à risque). Elles parviennent également à détecter un mouvement inhabituel d'un point A à un point B (e.g. une voiture en sens interdit). Mais la technologie PTZ n'est pas encore tout à fait au point. Il arrive par exemple qu'une caméra reste coincée sur l'image d'un drapeau qui flotte à cause du vent car la caméra a « intelligemment » détecté un mouvement...

Le défi technique est donc de développer des algorithmes de traitement d'images capables de « détecter de manière automatique et en temps réel des cibles potentiellement "suspectes" ou "anormales"<sup>2</sup>. L'intelligence de ces dispositifs permettrait d'éviter le visionnage des images par des opérateurs. Mais de tels développements techniques ont des implications sur la gestion politique des espaces urbains, sur l'organisation du travail et sur la question du vivre-ensemble dans les villes. Le danger réside également dans le côté arbitraire des critères définissant un comportement suspect et les dérives potentielles qui en découlent (typiquement si les critères devenaient, demain, la couleur de peau, le port de la barbe ou de la burqa).

## CONSTATS : EFFICACITÉ RELATIVE ET INADÉQUATION AVEC LES ATTENTES

Notre recherche a porté sur l'analyse approfondie de l'utilité intrinsèque de la vidéosurveillance en milieu urbain, dans les espaces publics ouverts – rues, parkings publics, places, entrées et sorties de zonings industriels. Pour cela, nous avons d'abord procédé à un recensement inédit des caméras de surveillance en Région wallonne (voir carte ci-contre) Il en ressort que 20% des communes sont équipées de caméras, et parmi elles, 15% ont investi dans la technologie PTZ. Nous avons ensuite rencontré des acteurs clés (chefs de corps, porteurs de projets de vidéosurveillance<sup>3</sup>, utilisateurs du dispositif dans leur travail quotidien) de vingt communes wallonnes équipées de caméras PTZ, pour comprendre les tenants et aboutissants de l'implémentation de la vidéosurveillance. Enfin, nous avons organisé des débats avec des citoyens aux profils variés, afin de confronter les discours du terrain à ceux de la société civile.

L'analyse croisée de ces résultats nous permet de montrer, en contexte urbain, le manque d'adéquation des caméras intelligentes avec les attentes concrètes du terrain et les priorités des citoyens, ainsi que leur coût élevé (coût financier<sup>4</sup> et humain). On attribue aux caméras un pouvoir qui s'avère plutôt symbolique et politique que démocratique.

À la question « Pour quelles raisons des caméras ont-elles été installées dans votre commune ? », les acteurs rencontrés parlent avant tout d'un objectif de prévention et de maintien de l'ordre public : volonté de rassurer les citoyens, créer un sentiment de sécurité et de tranquillité, dissuader les criminels. Peu de communes réalisent cependant une analyse des besoins pour cibler les endroits à surveiller par caméras... Derrière cet objectif « préventif » se manifeste en fait une volonté politique de poser des actes *symboliques* forts en faveur d'une tranquillité urbaine.

En outre, nos entretiens ont révélé une volonté de lutter, grâce aux caméras, contre les petites incivilités : bagarres, graffitis, dépôts d'ordures, déjections canines, trafic de cannabis, rassemblement de jeunes<sup>5</sup>. Ces incivilités sont source d'insécurité, selon nos informateurs et les citoyens. Mais concrètement, les caméras sont-elles utiles pour résoudre ce problème ? L'effet dissuasif semble moindre dans les grandes villes. Dans les plus petites villes, on observe plutôt un *déplacement* des actes délictueux en présence de caméras. Il est certes positif de montrer l'image d'un centre-ville propre et sécurisé, mais qu'en est-il si cela est fait au détriment des périphéries urbaines ? Et si cela crée des quartiers de relégation de la saleté et de la petite criminalité ? En outre, même si la caméra a un pouvoir rassurant pour certains, elle a aussi un pouvoir stigmatisant pour d'autres... Ajoutons à cela le constat selon lequel les caméras n'ont aucun effet dissuasif sur les délits spontanés et impulsifs, surtout si ces délits ont lieu dans des endroits bondés ou festifs.

Certains informateurs pensent que les caméras auraient un réel effet dissuasif s'il y avait un mode de répression directe sur base des images... Ceci nous amène à un autre constat de notre enquête : il faut des humains pour visionner les images en temps réel, et cela a un coût. Par conséquent, rares sont les communes où des opérateurs assurent une permanence de visionnage – exception faite de quelques grandes villes. Lorsque les images sont visionnées en direct, c'est généralement en parallèle à de nombreuses tâches... Or, il ressort de notre enquête que les caméras sont réellement utiles en cas d'utilisation proactive. Nombreuses villes en ont fait l'expérience lors d'événements ponctuels (carnaval, festival, marché de Noël, match de foot...): les policiers consultent les images en direct et guident les patrouilles sur le terrain plus efficacement. Les caméras peuvent également être utilisées de façon proactive pour réguler la circulation en direct, pour fluidifier le trafic et assurer la sécurité routière.

Il apparaît donc que les caméras constituent une réelle plus-value au travail des policiers dans certaines situations, mais qu'elles ne remplaceront jamais les hommes de terrain, selon les personnes interrogées. En outre, un problème majeur se manifeste : le déploiement de caméras de surveillance est souvent réduit à un investissement purement technique, qui ne prend pas en compte l'influence de ce nouvel « acteur » dans l'organisation humaine du travail. Cela entraîne des difficultés d'appropriation par les opérateurs, car leurs tâches quotidiennes n'ont pas été adaptées à l'arrivée des caméras.

Un autre argument employé pour justifier l'implémentation de caméras est la récolte d'un *matériel de preuve objectif*. Les images sont supposées apporter un élément « neutre » pour mieux comprendre une scène/un comportement. Mais cette utilisation de la caméra doit être nuancée. D'une part, parce que les controverses juridiques sont nombreuses quant à la loi applicable en matière de collecte d'images à des fins de preuves<sup>6</sup>. D'autre part, parce qu'il n'existe pas de chiffres permettant d'établir un lien probant entre l'installation de caméras et la diminution du taux de criminalité ou l'augmentation du sentiment de sécurité. Les communes ne réalisent pas de rapports pour évaluer l'impact des caméras. Par contre, quelques communes calculent le nombre de fois où les images ont été utiles dans le cadre d'enquêtes judiciaires. Par « utiles » il faut entendre que les images ont apporté un *élément* complémentaire (une date, une heure, un profil du suspect, une description précise de la scène d'un accident etc.) et non de clôturer définitivement l'enquête, en aidant à attraper le responsable d'un délit ou en disculpant un coupable potentiel. Les quelques chiffres récoltés par les communes nous permettent de dire que les images aident dans 20 % des cas à avancer dans une investigation, mais cela requiert un travail de visionnage fastidieux pour retrouver la bonne image. Il s'agit d'un choix politique d'investir dans un système de vidéosurveillance coûteux dont l'utilité peut sembler moindre...

Il est primordial pour nos politiques d'envisager d'autres options, en parallèle. Dans cette optique, nous nous sommes penchés en profondeur sur l'argument du sentiment d'insécurité employé pour justifier la vidéosurveillance dans nos villes. Il ressort du discours des citoyens que le sentiment d'insécurité est moindre dans les petites et moyennes villes, et un peu plus élevé dans les grandes villes. Plus intéressant encore, la grande majorité des personnes rencontrées perçoit le sentiment d'insécurité comme une problématique globale, multifactorielle. Les éléments les plus cités pour parler de lutte contre l'insécurité sont l'éclairage des rues, la propreté, la cohésion sociale et la réduction des inégalités sociales. Les citoyens posent la question de la sécurité de manière large, en termes socio-économiques et de « bien-être en ville ». Ils placent ainsi au cœur du débat les enjeux démocratiques liés à la vidéosurveillance. Selon eux, si l'espace public est un territoire partagé et collectif, la sécurité et les dispositifs sécuritaires attachés devraient également être gérés de manière collective, et non de manière top-down.

À l'ère de la lutte contre le terrorisme, des polémiques liées à l'afflux de migrants, la question de l'utilité de la surveillance urbaine doit impérativement être débattue démocratiquement dans notre société. La rhétorique sécuritaire est récurrente dans les discours politiques et médiatiques, permettant ainsi de justifier une surveillance – presque paranoïaque – de tous les citoyens, et une présence militaire dans nos rues... Cette surveillance généralisée illustre notre volonté actuelle de contrôler tous les pans de la société, de nos vies. Mais le contrôle absolu n'existe pas, et la sécurité absolue est un leurre... À force de vouloir tout contrôler, nous créons de nouvelles failles au système que nous cherchons à protéger. Posons-nous donc la question du sens des moyens de contrôle et de surveillance mis en place dans nos sociétés, de leur impact réel, et de la confiance que nous accordons à des objets technologiques. Demandons-nous où l'argent public devrait-il être prioritairement investi : dans l'aménagement du territoire, dans les associations locales présentes sur le terrain, dans la présence policière, dans la vidéosurveillance ? Au vu de la multiplication des politiques d'austérité qui nous touchent, nous sommes en droit, comme citoyens, de nous demander si la vidéosurveillance vaut la peine.

**Perrine Vanmeerbeek,**  
Unité Technologie et Société, CRIDS

- (1) Les données empiriques qui servent de base à cet article ont été récoltées entre 2013 et 2015, dans le cadre d'un projet de recherche appliquée financé par les fonds GreenTIC de la Région wallonne. Le projet rassemblait un consortium constitué d'ingénieurs, d'informaticiens, et de membres du Centre de Recherche en Information, Droit et Société (CRIDS, Université de Namur). La recherche portait sur les caméras PTZ (Panoramic-Tilt-Zoom).
- (2) L'équipe technique du projet a défini quatre types de comportements "suspectes" que les caméras intelligentes sont censées détecter : des voitures à contre-sens, une personne qui court, une personne qui maraude, un groupe de plus de quatre personnes.
- (3) Notons que la décision d'installer ou non des caméras de surveillance revient au *bourgmestre*. Or, ce sont les policiers qui *utilisent* les caméras : ils sont les seuls autorisés à visionner les images. On observe donc un décalage entre les *décideurs* et les *utilisateurs* de la vidéosurveillance urbaine.
- (4) Prix d'une caméra PTZ : minimum 5000 €. Coût global d'installation d'une caméra PTZ (comprenant le coût de l'acheminement des images par fibre optique) : entre 12000 € et 38000 € selon les villes, selon l'endroit où l'on installe la caméra. Certaines communes louent la bande passante à des sociétés privées (Belgacom, SNCB). Prix d'une caméra ANPR (qui photographie les plaques de voitures) : environ 15000 €. Prix d'une caméra fixe : environ 1000 €. A ces coûts d'installation s'ajoutent les coûts d'entretien et de maintenance du réseau de vidéosurveillance (exemple pour une grande ville : 100000 €/an).
- (5) Nos informateurs considèrent souvent « les jeunes » comme source d'insécurité. Ce constat n'est pas le propos de cet article, mais il mériterait d'être approfondi.
- (6) À ce sujet, voir l'article de Franck Dumortier (2013), Franck Dumortier (2013), « La surveillance par caméras : de la supervision de lieux vers l'observation systématique de personnes », in : *Discipline et surveillance dans la relation de travail*, 333-342, Anthemis.

# SURVEILLANCE DE MASSE: ENTRE SURVEILLANCE COMMERCIALE ET SURVEILLANCE RÉPRESSIVE

L'éventail de mesures de traitement de données à caractère personnel à grande échelle est multiple et ne cesse de se développer. Ainsi, récemment, le gouvernement se targuait d'adopter des nouvelles mesures visant à lutter contre le terrorisme dont le *Passenger Name Record* (PNR), qui suppose la création d'une base de données à partir des informations fournies par les sociétés de transport. Dans un autre registre, la rétention de données oblige les entreprises à collecter et stocker les métadonnées de l'ensemble des utilisateurs de réseaux de communications. Si l'arsenal s'étoffe, les autorités font fréquemment appel aux acteurs privés pour obtenir certaines informations. En effet, à l'heure du *big data*, la quantité de données traitées par des sociétés commerciales est exponentielle d'autant qu'elle constitue un enjeu financier notable. La surveillance de masse n'est donc pas qu'une simple affaire de « nouvelles mesures » censées apporter du grain à moudre aux enquêteurs, une surveillance basée sur la collaboration entre autorités publiques et acteurs privés est tout aussi intrusive.

## UNE AIGUILLE QUI NE CESSE DE SE PERDRE DANS LA BOTTE DE FOIN

La polémique relative au traitement de données à grande échelle occupe une partie de la scène médiatique depuis les révélations du lanceur d'alerte Edward Snowden, en juin 2013, lorsque ce dernier met en lumière les programmes de la National Security Agency (NSA) au moyen desquels les États-Unis interceptent au niveau mondial le contenu de nos communications. Ces données, collectées secrètement, sont susceptibles d'être transmises à des services de renseignements étrangers. En Belgique, par exemple, les services de renseignements peuvent utiliser des informations recueillies par la NSA sans être tenus de chercher à savoir si les données ont été collectées légalement<sup>1</sup>.

Au niveau européen, le débat du traitement de données à grande échelle fut alimenté par l'implémentation d'une directive européenne relative à la rétention de données. Cette mesure impose aux opérateurs de télécommunications de collecter et de stocker l'ensemble des métadonnées: adresse IP, pseudonymes utilisés, listes de contacts, dates et heures d'envoi et de réception des courriers électroniques, sites internet consultés, dates et heures de connexion, etc. Les métadonnées, qui ne prennent pas en considération le contenu des communications ou des courriers électroniques, doivent être stockées durant une certaine période pour être accessibles (sur demande) aux autorités répressives. La rétention de données et le stockage de celles-ci s'opèrent donc *a priori*, de manière systématique et indifférenciée, indépendamment de l'ouverture d'une enquête pénale; l'accès aux données collectées par les autorités répressives suppose par contre l'existence d'une telle enquête.

La directive «*rétention de données*», une fois transposée en droit belge, fut directement portée devant la Cour constitutionnelle. Ses détracteurs invoquaient le caractère disproportionné d'une telle mesure vu la gravité de l'atteinte au droit à la vie privée. Ils soulignaient également le risque de stigmati-



Illustration: Aurore Vegas

isation de personnes présumées innocentes mais potentiellement suspectes, les données de l'ensemble des utilisateurs étant collectées sans aucun lien avec l'ouverture d'une enquête pénale. Le 8 avril 2014 - au niveau européen -, le 2 juin 2015 - au niveau belge -, la Cour de Justice de l'Union européenne et la Cour constitutionnelle ont invalidé et annulé les dispositions en cause. Les juges pointent l'absence de garanties suffisantes prévues par la mesure au regard de l'étendue des données collectées. La Cour constitutionnelle reprenant les termes de la Cour de Justice, relève en outre: «*La circonstance que la conservation des données et l'utilisation ultérieure de celles-ci sont effectuées sans que l'abonné ou l'utilisateur inscrit en soient informés est susceptible de générer dans l'esprit des personnes concernées [...] le sentiment que leur vie privée fait l'objet d'une surveillance constante*»<sup>2</sup>. En effet, la rétention de données, même si elle ne concerne pas le contenu de nos communications, reste très intrusive dans la mesure où les métadonnées «*prises dans leur ensemble, sont susceptibles de permettre de tirer des conclusions très précises concernant la vie privée des personnes dont les données ont été conservées*»<sup>3</sup>. Tant les juges européens que belges ont donc mis un (premier) frein au stockage massif et indifférencié des métadonnées. Leurs décisions imposent au législateur de revoir les dispositions afin de limiter l'atteinte à la vie privée au strict nécessaire, par exemple en prévoyant une durée de conservation de données plus courte. Premier frein étant donné qu'à l'heure où nous écrivons ces lignes, la Belgique est en passe d'adopter une nouvelle loi. Le sujet est donc loin d'être clos d'autant

que la disposition adoptée dans la foulée des attentats de Londres et de Madrid en 2005 au niveau européen, n'a fait l'objet d'aucune étude suffisamment concrète permettant d'affirmer qu'elle est efficace à des fins de lutte contre la grande criminalité et le terrorisme.

Enfin, plus discrètement, le gouvernement s'apprête à se doter d'un *Passenger Name Record*, soit de prévoir un traitement de données des passagers. Le PNR à la belge vise à élaborer une base de données à partir des informations fournies par les usagers des compagnies aériennes, de trains et bateaux internationaux. Ce fichier national supervisé par le Service Public Fédéral Intérieur a la particularité d'être soumis à un algorithme particulier croisant certaines données afin d'établir des profils particuliers en vue de déceler les éventuels terroristes, mais aussi de lutter contre l'immigration illégale. A l'instar de la rétention de données, cette base de données est consolidée a priori, indépendamment de l'ouverture d'une enquête pénale, mais implique également un traitement de données à des fins de profilage. Cette mesure particulièrement critiquée pour son caractère «*préventif*», laisse également en suspens la question de l'efficacité du PNR pour at-

(1) A ce sujet, voir le rapport annuel du Comité R disponible à l'adresse suivante : [http://www.comiteri.be/images/pdf/Jaarverslagen/Activiteitenverslag\\_2014.pdf](http://www.comiteri.be/images/pdf/Jaarverslagen/Activiteitenverslag_2014.pdf)

(2) C.J.U.E., 8 avril 2014, Digital Rights Ireland Ltd & Michael Seitzinger e.a., affaires jointes C-293/12 & C-594/12. 8 avril 2014. Point 37 et 65 C.C., 11 juin 2015, n°84/2015.

(3) Points 26-27 et 37 de l'arrêt Digital Rights.

teindre l'objectif poursuivi. A titre illustratif, les déplacements par véhicules motorisés comme ce fut le cas pour les attentats de Paris ne sont pas détectés, les bombes pourront toujours exploser aux entrées des aéroports comme ce fut le cas pour les attentats de Bruxelles, par exemple. De plus, en pleine lutte contre la fraude sociale voire en pleine lutte contre les assurés sociaux, face à cette manne d'informations, le risque de détournement de la finalité initiale est alléchante.

Les techniques de traitement de données à grande échelle mises en place par les autorités, sont donc surtout critiquées pour leur absence de proportionnalité considérant que «*la surveillance de masse a des répercussions potentiellement graves sur la liberté de la presse, la liberté de pensée et la liberté d'expression, ainsi que sur la liberté de réunion et d'association, et qu'elle entraîne un risque élevé d'utilisation abusive des informations collectées à l'encontre d'adversaires politiques*»<sup>4</sup>. Or, pour être conforme à la Convention européenne des Droits de l'Homme, une ingérence doit être nécessaire et proportionnée. Le législateur, avant l'adoption d'une disposition, est censé s'assurer qu'il n'existe pas d'autres mesures moins contraignantes ou permettant déjà d'atteindre le but poursuivi. En l'occurrence, outre l'absence de démonstration claire et avérée de l'efficacité d'un stockage massif et indifférencié de données à des fins de lutte contre le terrorisme, la nécessité de mettre en place de tels dispositifs peut également être mise en cause.

## UN DÉPLACEMENT DE LA SURVEILLANCE VERS LES ACTEURS PRIVÉS

Les acteurs privés sont considérés comme des intervenants privilégiés dans le cadre d'enquêtes pénales dans la mesure, en traitant des données à des fins de marketing et de facturation, ils accèdent automatiquement à un ensemble de données à caractère personnel. Ces données une fois collectées, peuvent être stockées pendant une certaine période pour être soumises à des algorithmes particuliers. Sur Internet par exemple, nombres de services gratuits type Skype, Facebook, Google, Twitter, Youtube, Amazon... traitent nos données numériques «en masse» afin d'établir des profils de consommation. Le flux de données entre les acteurs privés et les autorités répressives est fréquent. En effet, en Belgique, les acteurs privés sont expressément tributaires d'une obligation de collaboration envers les autorités judiciaires; ils prêtent dès lors régulièrement leur concours dans le cadre d'enquêtes pénales. Un procureur peut solliciter auprès de fournisseurs d'accès à Internet semblables à VOO, Proximus, Telenet, certaines données de communications à savoir l'identité de l'abonné d'une ligne téléphonique, d'une adresse de courrier électronique, d'une connexion internet, d'une adresse IP, etc. Un juge d'instruction pourra croiser ces données pour, par exemple, géolocaliser une personne, identifier ses déplacements, intercepter ses communications ou intercepter ses courriers électroniques. Dans certains cas, ce dernier pourra également forcer les personnes présumées disposer d'une connaissance particulière d'un système informatique, à collaborer en bloquant l'accès aux données ou en fournissant la clé de chiffrement si les données sont cryptées. La personne sollicitée a la possibilité de se réfugier derrière le droit au silence, à condition d'être directement impliquée dans l'enquête. Enfin, certains intermédiaires et notamment les hébergeurs de sites internet, sont tenus de dénoncer au procureur du Roi les activités ou informations illicites dont ils auraient connaissance. Ils doivent également bloquer sur demande ou de leur propre initiative les sites «*incitant à la haine*» par exemple, ou faisant «*l'apologie du terrorisme*».

Si la plupart des sociétés se «prêtent au jeu», certaines refusent parfois de collaborer. Ainsi, Yahoo!



Illustration: Aurore Vegas

déjà contesté la demande d'un procureur lui imposant de communiquer certaines données. Le Parquet souhaitait déterminer l'identité de plusieurs utilisateurs d'adresses électroniques utilisées dans le cadre d'une affaire d'escroquerie. Néanmoins, Yahoo! ne voulait pas donner suite à la demande. La société motivait son refus en invoquant l'absence d'autorité de la loi belge à l'égard d'une entreprise américaine soumise au droit américain. De plus, elle contestait être tenue d'une obligation de collaboration puisque la demande émanait d'un procureur et non d'un juge d'instruction. En effet, le juge d'instruction peut faire intervenir l'ensemble des acteurs privés ou presque, alors que le Parquet devait se limiter, en principe, aux fournisseurs d'accès à Internet, c'est-à-dire par exemple VOO ou Proximus. La Cour de cassation a finalement tranché la controverse. Elle considère en premier lieu que la loi est applicable à toute entreprise «*qui fournit des mails en Belgique, participe à la vie économique (du pays)*». En second lieu, selon la Cour, l'obligation de fournir certaines données et de collaborer à la demande du procureur ne se limite pas aux fournisseurs d'accès à Internet tels que l'invoquait 'Yahoo!' mais s'étend à tout acteur offrant des services de communications électroniques. La nuance est importante puisque par cette interprétation, le juge permet au procureur d'obtenir des données auprès de la plupart des services disponibles sur Internet tels Skype ou Facebook, sans devoir faire appel au juge d'instruction. Or, l'ouverture d'une instruction est censée offrir à la personne inculpée l'apport de certaines garanties contre le risque d'accès illicites et arbitraires aux données.

Dans la même logique, récemment, la société Apple a refusé d'obtempérer à une injonction du FBI lui ordonnant de déchiffrer le téléphone portable d'un des auteurs de la tuerie de San Bernardino. Outre le déblocage du téléphone, le FBI souhaitait qu'Apple élabore une nouvelle version du système d'exploitation. Cette assistance technique aurait permis aux services répressifs américains de faciliter le déverrouillage de n'importe quel smartphone. Or, selon Apple, un tel logiciel facilitant l'accès aux téléphones met à mal la sécurité et la confidentialité des données stockées. En bout de course, le FBI finit par trouver une faille lui permettant d'accéder aux données contenues sur le téléphone. *In casu*, les services d'enquêtes américains vont plus

loin que la «simple» obligation de collaboration exposée ci-avant. Les enquêteurs souhaitaient en effet forcer un acteur privé à concevoir des portes facilitant l'accès aux données contenues. En Belgique, une telle obligation n'existe pas mais pourrait se concevoir. Actuellement, la loi autorise par contre les services de renseignement à pirater un système informatique «*à l'aide ou non de moyens techniques, de faux signaux, de fausses clés ou de fausses qualités*». Ces derniers sont donc en mesure de s'immiscer dans un ordinateur en insérant un virus informatique par exemple et de collecter les informations souhaitées. Celles-ci pourront être transférées aux services de police si cela s'avère nécessaire.

En conséquence, si le traitement de données à grande échelle à travers des mesures telles l'obligation de rétention de données ou l'accord PNR fait couler beaucoup d'encre pour des raisons de proportionnalité, force est de constater que, outre l'absence d'efficacité démontrée *in concreto*, le caractère «nécessaire» de tels dispositifs pourrait également susciter un large débat. Les données des voyageurs collectées par les agences de voyage par exemple, sont déjà accessibles sur demande du procureur du Roi. De même, le Parquet a la possibilité d'accéder aux données de communications déjà conservées par les opérateurs à des fins commerciales indépendamment donc de l'existence d'une obligation de rétention. Sans parler du coût de telles mesures, le débat relatif à la surveillance de masse devrait donc être élargi. En effet, la frontière entre surveillance «de masse» commerciale et surveillance «de masse» sécuritaire est loin d'être étanche. Dès lors, un cryptage généralisé reste la réponse la plus efficace pour protéger notre vie privée.

Catherine Forget

(4) Ibid., point 10.

# COMMENT DÉJOUER LES DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ? RUSES ET TACTIQUES DE RÉSISTANCE DANS LES ENVIRONNEMENTS NUMÉRIQUES

Face à l'émergence spectaculaire de technologies de plus en plus intrusives capables de collecter, d'analyser, de traiter des quantités gigantesques de données à des fins de profilage et de surveillance, les citoyens se trouvent de plus en plus démunis. Comment faire pour échapper au traçage permanent dans un contexte où les dispositifs techniques facilitent l'exploitation de données à l'insu des personnes ? Est-il réaliste d'attendre des citoyens qu'ils «gèrent» leurs données et assurent un contrôle sur leurs profils alors qu'ils manquent très souvent de la plus élémentaire familiarité avec les technologies qu'ils utilisent ?

Les débats contemporains autour de la vie privée et des données dites «personnelles» opposent à leurs extrêmes deux conceptions totalement contradictoires du pouvoir de l'individu à l'ère de la nouvelle «gouvernementalité algorithmique»<sup>1</sup>: ils consacrent, d'un côté, le fantasme d'un pouvoir absolu de l'individu autonome et responsable sur ses données; de l'autre, le cauchemar d'une hétéronomie totale d'un individu passif et impuissant. Représentant les deux faces d'une même médaille, ces conceptions négligent de prendre en compte l'émergence progressive d'une variété de formes quotidiennes de résistance qui se déclinent à travers la mise en scène d'actions modestes, minuscules et fragmentaires<sup>2</sup>. Parmi les formes subtiles de contrôle situées dans cette zone grise entre autonomie et hétéronomie totale, il est en effet possible d'identifier une série de pratiques subversives procédant de ce qu'on appelle communément la ruse. Conscients des limites inhérentes aux processus de réglementation ou d'autorégulation pour répondre aux risques soulevés par la prolifération des mécanismes de profilage dans les environnements numériques, différents acteurs se sont organisés de manière plus ou moins formelle et ont développé ces dernières années un ensemble de projets destinés à déjouer ces mécanismes, à retourner l'arme de l'ennemi contre lui-même et à «traquer les traqueurs».

Ces projets visent à concevoir et diffuser sur Internet des outils techniques permettant à la fois d'informer les utilisateurs et de leur donner l'opportunité de résister aux mécanismes de profilage et de surveillance grâce à différents subterfuges. D'un point de vue technique, ces projets se manifestent généralement par leur grande simplicité. Ils ne s'appuient pas, ou que très rarement, sur le développement d'architectures techniques lourdes et complexes, comme les procédés de cryptographie. En outre, ils mettent à disposition des utilisateurs des logiciels ou des applications non seulement faciles d'usage, mais qui en plus ne nuisent pas au bon fonctionnement de leur machine. Ensuite, les outils mis à la disposition des utilisateurs par ces projets diffèrent dans leurs effets d'autres tactiques bien connues visant à garantir le secret ou l'anonymat. On pense par exemple à l'usage de plates-formes anonymes comme Tor<sup>3</sup>. Pour les protagonistes de la ruse, la disparition, le secret, l'anonymat ou le refus total ne sont pas vraiment des options. A celles-ci, ils préfèrent l'intelligence pratique et l'art de la tromperie.

La ruse est une notion faisant généralement référence à l'ingéniosité, l'inventivité et la créativité

déployée dans des usages quotidiens. A ce titre, cette notion entretient un lien fort avec l'habileté, les gestes, les routines et les savoir-faire requis notamment pour développer et manipuler les objets techniques et les machines. Dans la littérature dédiée aux usages des médias ou des technologies de l'information et de la communication, cet «art du truc» ou du bricolage a été largement commenté pour décrire, par exemple, la virtuosité technique des développeurs de logiciels libres ou des pirates informatiques. Les développeurs participant aux projets que nous évoquons ici témoignent assurément des mêmes qualités. L'intelligence pratique caractérisant la ruse se décline ici à travers un premier mouvement tactique consistant, grâce à un procès de familiarisation avec les mécanismes de traçage et de profilage, à «trouver le truc» qui va permettre d'en exploiter les failles<sup>4</sup>. Il s'agit alors prioritairement d'ouvrir les «boîtes noires» algorithmiques, grâce à des procédés de rétroingénierie, pour en comprendre les rouages. Un tel rapport familier aux objets est justement ce qui fait très souvent défaut aux «utilisateurs ordinaires» dont les capacités et compétences semblent plus que limitées lorsqu'il s'agit d'une part de manipuler leurs machines, d'autre part de protéger leurs données. Dans leurs rapports quotidiens aux environnements et aux dispositifs numériques, la plupart des individus ordinaires s'engagent dans des routines maladroites, voire contradictoires, qui ne leur offrent pas de prises sur leurs données et peuvent s'avérer dangereuses. C'est ce que les différents protagonistes de ces projets s'efforcent de compenser en mettant à la fois leur virtuosité et leurs astuces au service des utilisateurs profanes.

L'intelligence pratique propre à la ruse se déploie alors à travers un second mouvement prenant la forme d'une «pédagogie de la ruse». Une fois les boîtes noires des mécanismes de traçage et de profilage *dé-faites*, on en dévoile le fonctionnement aux utilisateurs ordinaires. Dans cette perspective, ces différents projets ont pour ambition d'informer les utilisateurs et de mettre à leur disposition divers instruments (tels que des bases de données de cookies, des cartographies de traces, des systèmes d'évaluation des entreprises, etc.) permettant de mieux comprendre l'utilisation qui est faite de leurs données par les réseaux publicitaires, les fournisseurs de données comportementales, les éditeurs de sites web et autres sociétés qui s'intéressent à leur activités en ligne. Il s'agit en quelque sorte de promouvoir une éthique du *Do it Yourself* en révélant aux utilisateurs ordinaires trucs et ficelles afin de rendre leur expérience dans les environnements numériques plus sensée.

Au-delà de leurs vertus pédagogiques, n'oublions pas que ces différentes tactiques de résistance servent avant tout à tromper. Tel est le propre de la ruse. Or si celle-ci a pour objectif de jouer un (mauvais) *tour*, il faut avoir à l'esprit que les effets recherchés ainsi que les moyens peuvent varier. En effet, plusieurs artifices/artéfacts peuvent être utilisés pour différents types de mystifications.

Par exemple, certains de ces projets ont recours à ce que Brunton et Nissenbaum appellent l'«obfuscation» et qu'on peut définir comme la production et la communication de données trompeuses, ambiguës ou fausses dans le but de susciter la confusion

et de rendre la collecte de données moins fiable et donc moins précieuse pour les agrégateurs de données<sup>5</sup>. Le projet TrackMeNot(TMN), notamment, propose une extension de navigateur (*browser extension*) ayant pour objectif de prévenir, ou du moins de limiter, le profilage exercé à travers les moteurs de recherches. Au lieu de recourir à des outils cryptographiques afin de couvrir les traces, TrackMeNot masque les requêtes des utilisateurs en s'appuyant paradoxalement sur la stratégie inverse: le bruit et l'obfuscation. Avec TMN, les requêtes réelles des utilisateurs sont cachées au milieu de recherches fantômes générées par le système et lancées sur les moteurs que les utilisateurs choisissent. En d'autres termes, TMN masque les recherches des utilisateurs dans une nébuleuse de fausses recherches afin de compliquer le profilage des utilisateurs et de le rendre inefficace. Dans le même ordre d'idées, le projet bien nommé Ad Nauseam clique automatiquement sur toute publicité préalablement bloquée et, ce faisant, enregistre une visite pour l'annonce concernée au sein des bases de données des réseaux publicitaires. Ce flux de clicks omnivore et ininterrompu révèle une absence totale de logique, rendant ainsi les données collectées inutilisables à des fins de profilage, de ciblage ou de surveillance. En simulant le comportement d'un utilisateur sans déguiser son identité et sans rendre ses données comme telles illisibles, ces logiciels visent à brouiller son profil en le «cachant dans la foule», en le noyant dans la masse.

D'autres projets développent des outils basés sur un modèle de ruse différent. Ils visent notamment à travestir l'identité des utilisateurs sur les réseaux sociaux. Le projet Undefined propose un outil permettant aux utilisateurs d'altérer automatiquement leurs identités sur les réseaux sociaux comme Facebook, Foursquare ou Twitter<sup>6</sup>. En utilisant cet outil, l'utilisateur accepte de laisser Undefined poster du contenu sur les réseaux sociaux et interagir à sa place avec les autres personnes. Ces actions peuvent être présélectionnées par l'utilisateur parmi une liste de différentes tactiques, censées permettre d'altérer les identités digitales qui sont la proie des algorithmes de surveillance. D'autres projets, comme Vortex<sup>7</sup>, proposent notamment aux utilisateurs d'observer comment les algorithmes de profilage réagissent si on fait varier les entrées (inputs) de différentes façons, notamment en jouant avec les cookies. Encore à l'état de prototype, Vortex est une extension de navigateur, conçue comme un *data management game*, permettant aux utilisateurs

(1) A. Rouvroy & T. Berns, «Gouvernementalité algorithmique et perspectives d'émancipation. Le disparate comme condition d'individuation par la relation?», *Réseaux*, 2013/1 (n° 177), p. 163-196.

(2) G.T. Marx, «A Tack in the Shoe: Neutralizing and Resisting the New Surveillance», *Journal of Social Issues*, Vol. 59, No. 2, 2003, pp. 369-390.

(3) <https://www.torproject.org>.

(4) J. Pasteur, «La faille et l'exploit: l'activisme informatique», *Cités*, n° 17, 2004, pp. 55-72.

(5) F. Brunton & H. Nissenbaum, *Obfuscation. A User's Guide for Privacy and Protest*, MIT Press, 2015. Voir aussi leur article disponible sur Internet en libre accès: «Vernacular resistance to data collection and analysis: A political theory of obfuscation», *First Monday*, Vol. 16, No. 5, 2 May 2011, <http://firstmonday.org/ojs/index.php/fm/rt/printerFriendly/3493/2955>.

(6) <http://vincentdubois.fr/undefined.php>

(7) <http://www.milkred.net/vortex>

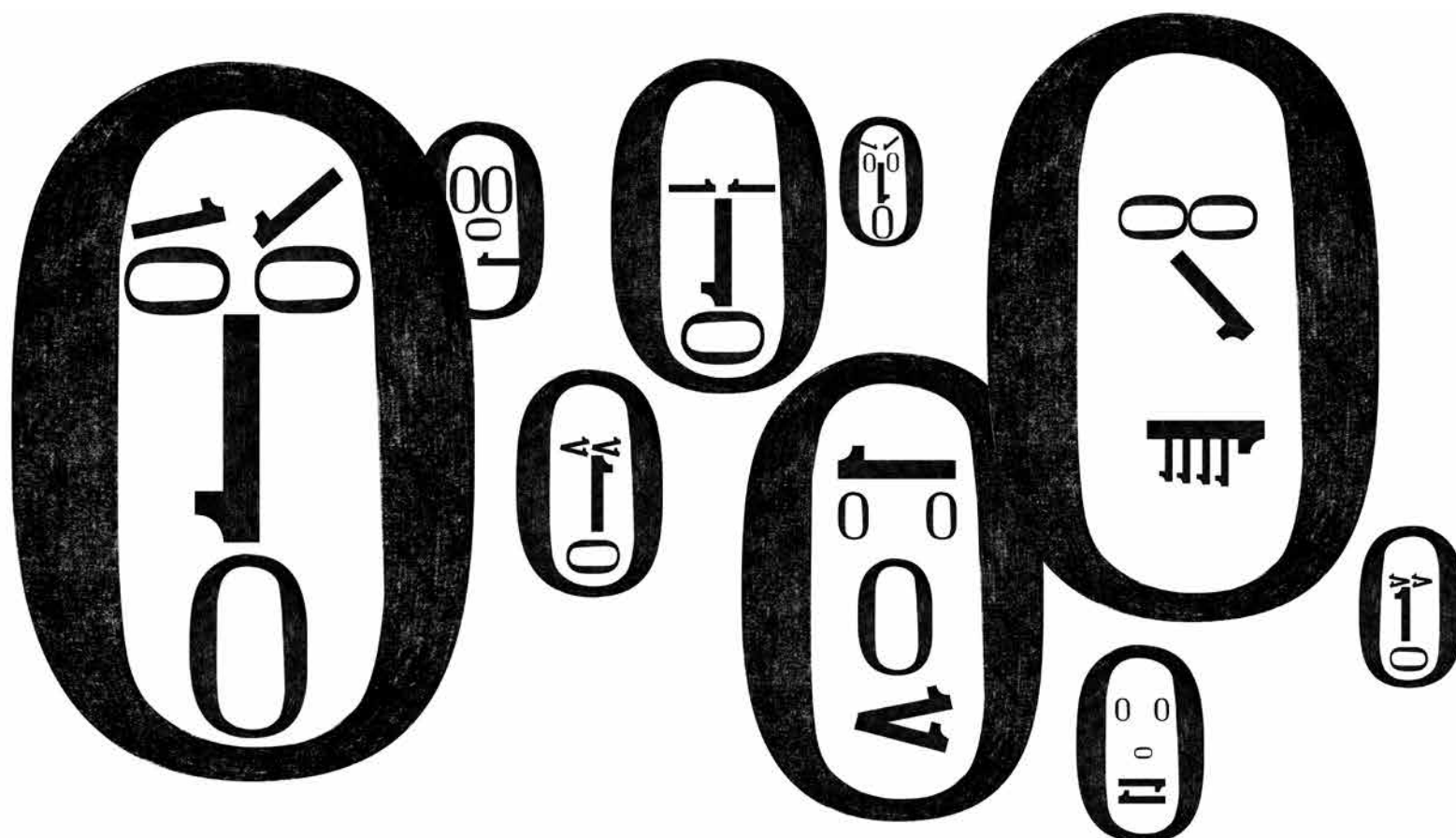


Illustration: Fabienne Loodts

teurs-joueurs de gérer leurs identités digitales en les invitant à échanger les cookies et à observer en temps réel les comportements de leur navigateur en fonction des cookies utilisés. Sur cette base, il devient alors possible de brouiller ses traces et de rendre le profilage moins aisé.

Obfuscation, simulation, diversion, blocage, camouflage... une réelle diversité de tours et de tactiques sont progressivement développés pour tromper les algorithmes traqueurs. Le registre sémantique utilisé par les protagonistes de ces projets lui, par contre, ne trompe pas: il relève de l'art de la guerre ou du combat<sup>8</sup>. La ruse, à travers les stratagèmes qu'elle met en œuvre, s'impose comme une arme servant à déjouer les plans de l'ennemi. Elle est une pratique de résistance qui se situe dans un rapport de force et tente de faire un bon usage des circonstances. La ruse se nourrit donc du conflit et de la rivalité par rapport à une rationalité qui prétend s'imposer sans discussion, fût-elle politique, économique ou techno-scientifique. Dans cette optique, l'engagement tactique et militant des acteurs développant ces différents projets les amène à concevoir des «*contre-artefacts*»<sup>9</sup> destinés à compenser les situations d'asymétrie ou de déséquilibre structurel auxquelles les utilisateurs de dispositifs numériques (y compris eux-mêmes) sont confrontés en matière de collecte et de traitement de données. Les pratiques rusées qu'ils développent sont des formes de résistance visant à lutter contre la «*tyrannie des données*» engendrant des situations de faiblesse et de vulnérabilité qu'il s'agit de compenser autant que faire se peut.

Les pratiques rusées développées au sein de ces projets revêtent donc un caractère éminemment politique. En révélant les rouages des dispositifs techniques de profilage, ces projets mettent en évidence les formes spécifiques de subordination qui passent par les choses et qui aujourd'hui désarment particulièrement la critique. En particulier, ces projets mettent en évidence le fait que, dans les environnements numériques, les citoyens ne disposent pas de réelles prises qui leur permettraient d'exercer une éventuelle maîtrise sur leurs données. Alors même qu'on attend de la part du sujet qu'il (re)prenne le contrôle sur ses données, l'environnement dans lequel un tel contrôle est censé s'effectuer n'est absolument pas façonné en ce sens. Les seules prises qu'il offre à l'individu se révèlent être *in fine* les meilleurs moyens d'assurer son emprise. Ainsi en est-il notamment de la fameuse *user-friendliness* des dispositifs et des interfaces constituant le web 2.0, censée faciliter la participation, le partage, l'interactivité et l'autonomie. Les promesses d'aisance et d'interactivité ont inéluctablement comme contrepartie la cession consentie ou involontaire d'informations détaillées à des systèmes

toujours plus performants de collecte et d'analyse de données<sup>10</sup>.

Compte tenu des situations de déséquilibre profond dans lesquelles sont engagés les utilisateurs, les pratiques rusées, à travers leur «*créativité tactique*», visent prioritairement à «*travailler*» les choses afin de se les approprier et de les rendre habitables. Les réflexions de M. de Certeau sont à cet égard précieuses<sup>11</sup>. En effet, pour cet auteur, la tactique, entendue comme la ruse du subalterne, est une façon originale de traiter avec le pouvoir et d'accéder à des ressources. Cela renvoie à une façon de se mouvoir dans un espace qui n'est pas possédé en propre. Les «*arts de faire*» que nous avons examinés s'apparentent alors à des tentatives pour mieux «*faire avec*», des arrangements temporaires et provisoires, tirant parti des failles au sein d'un espace strié par des forces indéterminées et démesurées. Dans un tel espace, la ruse ne prémunit pas contre l'incertitude, ni ne garantit la révolution. Tout au plus offre-t-elle une variété d'options pour y naviguer, pour s'en arranger à travers des moyens permettant de rétablir une certaine forme de contrôle...

«*Arme du faible*»<sup>12</sup> visant à s'accommoder au mieux de l'ordre social et de la violence des choses, la ruse aborde la problématique de la vie privée sur un mode agonistique et, ce faisant, contribue à relativiser grandement les fantasmes contemporains sur le contrôle individuel des données. Dans un monde où il devient toujours plus difficile d'effacer ses traces, la ruse est-elle alors la seule solution qu'il nous reste? L'arme de dernier ressort? Accepter une telle issue nous semble dangereux car cela reviendrait à réduire trop rapidement l'homme à son animalité, à faire seulement de lui, comme disait Deleuze dans son célèbre abécédaire, un «*être aux aguets*»...

Christophe Lazaro

(8) Voy. aussi G. Deleuze, *Pourparlers* 1971-1990, Les Éditions de Minuit, (1999) 2003, pp. 229-239. Lorsqu'il forge le concept de «*société de contrôle*», G. Deleuze évoque la nécessité de «*chercher de nouvelles armes*»...

(9) B. Pfaffenberger, *Technological drama*, Sci. Technol. Human Values, Vol. 17, No. 3, 1992, pp. 282-312.

(10) M. Andrejevic, «*Privacy, exploitation, and the digital enclosure*», *Amsterdam Law Forum*, Vol 1, No 4, 2009, p. 6, <http://amsterdamlawforum.org/article/view/94/168>.

(11) M. de Certeau, *L'invention du quotidien*, tome 1: Arts de faire, Gallimard, Paris, 1990.

(12) J. C. Scott, *Weapons of the weak: Everyday forms of peasant resistance*, Yale University Press, New Haven, CT, 1985, p. 29.

(13) <http://www.urmesurveillance.com>.

(14) <https://cvdazze.com>.

(15) <http://interventionsjournal.net/2014/03/13/artist-project-facial-weaponization-suite>.

## LISTE DES PROJETS

- **TrackMeNot**  
<http://cs.nyu.edu/trackmenot/fr/>
- **AdNauseam**  
<http://dhowe.github.io/AdNauseam/>
- **Privacy badger**  
<https://www.eff.org/privacybadger>
- **Undefined**  
<http://vincentdubois.fr/undefined.php>
- **Are we private yet?**  
<http://www.arenwepivateyet.com/>
- **Adchoices**  
<http://www.youronlinechoices.com/ie/your-ad-choices>
- **FaceCloak**  
<https://crysp.uwaterloo.ca/software/facecloak/>
- **Disconnect**  
<https://disconnect.me/>
- **Vortex**  
<http://www.milkred.net/vortex>
- **Cryptagram**  
<http://cryptogram.prglab.org/>
- **Terms of Service; Didn't Read**  
<https://tosdr.org/downloads.html>

Certains projets revêtent une nature plutôt artistique. Les tactiques de résistance se déploient, par exemple, à travers l'élaboration des masques prothétiques ou des procédés de maquillage-camouflage visant à lutter contre les systèmes de reconnaissance faciale (le projet URME Surveillance<sup>13</sup>, CV Dazzle<sup>14</sup>, ou le projet Facial Weaponization Suite<sup>15</sup>). Dans ces différents projets, les visages sont défigurés, reconfigurés, voire effacés; les vertus subversives du masque sont réhabilitées dans un rejet carnavalesque de la surveillance et de l'identification. D'autres initiatives, davantage consacrées aux environnements numériques, démontrent plutôt un caractère techno-militant.

# QUE FAUT-IL ENTENDRE PAR « VIRTUALISATION » DE LA SURVEILLANCE ?

Une des caractéristiques des dispositifs de surveillance contemporains est leur nature « numérique ». Cette nature procède de processus particuliers, dont les algorithmes<sup>1</sup>. Ils forment le cœur de « briques » technologiques comme les technologies biométriques<sup>2</sup>, dont le but est de reconnaître et d'identifier les individus, les technologies de visualisation intelligente (smart CCTV, PTZ, etc) capables de détecter des comportements anormaux, les technologies de localisation, comme les senseurs, capteurs, puces RFID<sup>3</sup>, smartphones et autres objets connectés et géolocalisés, et les technologies de *Big Data*, un « ensemble de technologies, d'architectures, d'outils et de procédures permettant de très rapidement capter, traiter et analyser de larges quantités et contenus hétérogènes et changeants, et d'en extraire les informations pertinentes à un coût accessible »<sup>4</sup>. Nous pouvons aussi citer, au sein du web 2.0, les réseaux sociaux (comme Facebook), les cookies, les services de messagerie et moteurs de recherche gratuits (comme Google), qui tracent et enregistrent nos actes numériques de manière automatique, régulière et intentionnelle.

Une des qualités reconnues à l'ensemble de ces technologies de surveillance serait leur caractère virtuel. Elles seraient moins invasives dans la mesure où le contrôle n'est pas « matériel », c'est-à-dire que la surveillance exercée n'est pas toujours matériellement palpable ou ressentie physiquement. La surveillance, rendue invisible, s'allégerait du poids désagréable du contrôle social, tout en étant extrêmement efficace. Une nouvelle forme de surveillance plus légère et moins imposante verrait le jour. Les murs deviendraient invisibles. Comme le soulignent Frank Neisse et Alexandra Novosseloff : « Constitués d'abord d'obstacles continus de béton ou d'acier scandés à intervalles réguliers de postes de guet, les murs incorporent progressivement de multiples équipements électroniques de détection. Aux États-Unis, des drones munis de caméras infrarouges survolent désormais de manière régulière certaines parties de la frontière. Des tours de surveillance de 30 mètres de haut ont été installées dans les régions désertiques: ce sont des pylônes métalliques élancés sur lesquels sont fixés des caméras et des radars capables de couvrir 45 kilomètres de frontières. Cet ensemble électronique constitue ainsi une sorte de "mur invisible", qui permettra, selon la Border Patrol, de capturer à terme près de 95% des migrants »<sup>5</sup>.

La virtualité qui s'exprime peut alors être perçue comme un adoucissement du contrôle: une sorte de surveillance non-violente, mais efficace et certaine. Il n'en est pourtant rien. A nos yeux, ce phénomène de « virtualisation » de la surveillance constitue au contraire une forme d'extension et d'intensification du pouvoir de surveillance. Dans cet article, notre objectif est de préciser ce qu'il faut entendre par la virtualisation de la surveillance et de rendre compte de ses effets.

## QUE FAUT-IL ENTENDRE PAR « VIRTUALISATION » ?

Dans son ouvrage portant sur *l'Histoire politique du barbelé*<sup>6</sup>, Olivier Razac met en avant cinq caractéristiques fondamentales de la virtualisation des délimitations des espaces. Bien qu'elle s'applique principalement au fil barbelé, cette technologie constituant selon lui une étape décisive, son analyse permet de penser la virtualisation de la technologie se déployant tant dans une légèreté matérielle que dans une efficacité redoutable. Entre le barbelé et les murs virtuels que constituent les nouvelles technologies de surveillance, il est juste question d'une différence de matière.

1. Virtualisation signifie tout d'abord effacement matériel. Alors qu'on pouvait toucher un mur de briques, un mur virtuel est intangible.

2. De plus, l'allègement matériel permet un gain en mobilité. Alors qu'un mur de forteresse est difficile à poser et transposer, un mur de fil barbelé se place et se déplace avec une grande facilité et sans coût important.

3. Une telle mobilité permet à son tour une grande souplesse. Plutôt qu'une délimitation de l'espace fixe et définitive, un mur virtuel peut suivre les mouvements et les flux. Au contraire de la pierre, « le fil de métal est une matière élastique qui plie sous l'action d'une force extérieure. Cette action de déformation a pour effet d'absorber l'énergie du choc et d'augmenter la résistance du fil. (...) Souplesse et mobilité se combinent pour permettre une absorption de l'agression de telle manière qu'elle s'enlise en s'affaiblissant progressivement »<sup>7</sup>.

4. Razac souligne également la discrétion que rend possible une délimitation virtuelle. Loin d'être l'indice d'une faiblesse, cette discrétion explique la puissance de cette délimitation. Elle évite résistances et oppositions frontales.

5. Enfin, les délimitations virtuelles se caractérisent par leur réactivité. Les murs de fil barbelé permettent de ralentir l'agression et de gagner du temps pour réagir.

Olivier Razac définit le concept de virtualisation des délimitations de l'espace à partir de l'étude d'une technologie relativement rudimentaire: le fil barbelé. Il n'est donc pas nécessaire de mobiliser les technologies numériques et de surveillance comme causes déterminantes pour comprendre ce phénomène de « virtualisation ». Au contraire, c'est plutôt le sens du rôle de ces technologies qui s'interprète en référence à ce processus de virtualisation.

Dans ses travaux, Jean-Amos Lecat-Deschamps présente précisément la vidéosurveillance comme des murs virtuels<sup>8</sup>. Les caméras sont en effet peu visibles. A l'opposé du mur physique, la caméra ne cherche pas à « bloquer », elle « n'engendre au-

cune conséquence physique immédiate ». Elle suit et analyse les flux. De même, elle exerce un effet panoptique dissuasif. Les individus se savent vus, intériorisant en quelque sorte les normes de comportement attendues, ou supposées attendues, du lieu.

## UNE GESTION POLITIQUE DE L'ESPACE

Comment cerner ce qui se joue fondamentalement dans ce phénomène de « virtualisation » ? Il faut éviter d'assimiler virtuel à « moins réel ». Comme le souligne Razac, « la virtualisation ne signifie donc pas un contrôle moindre de l'espace, tout au contraire, l'allègement de la présence en acte des séparations se fait au bénéfice direct de la capacité d'action du pouvoir »<sup>9</sup>. Il faut comprendre la virtualisation comme une nouvelle forme de « gestion politique de l'espace », plutôt qu'une dépolitisation de celle-ci. Il s'agit moins de contrôler l'ouverture et la fermeture de l'espace que de gérer les flux d'un espace ouvert, de « gérer sa perméabilité ». « Contrôler les populations sans les freiner », l'objectif n'étant pas de « bloquer, mais de faire circuler »<sup>10</sup>. Il s'agit de gérer ce que Michel Lussault appelle « la trans-spatialité », c'est-à-dire « l'action spécifique qui consiste à franchir »<sup>11</sup>. Cette gestion du franchissement et des accès prend appui sur différents protocoles. Lussault évoque à titre emblématique le *filage* ou *queuing*, à savoir une analyse des processus d'optimisation des files d'attente. Il évoque également le *filtrage*, qui « subordonne un accès à la satisfaction d'une ou de plusieurs vérifications – en général celle des droits de pénétrer dans un lieu et/ou du contenu de ce qu'un individu ou un contenant transporte »<sup>12</sup>; enfin, le *traçage*, le fait de « suivre un item entré dans une organisation spatiale et de repérer au moins sa sortie, mieux, ses étapes et sa sortie, mieux encore, tous ses mouvements et ses positions en "temps" réel »<sup>13</sup>.

(1) Voir entre autres Cardon, D., *A quoi rêvent les algorithmes*, Paris, Seuil, 2015; Rouvroy, A. et Berns, T., « Gouvernamentalité algorithmique et perspectives d'émancipation », in *Réseaux*, 2013/1, (n° 177), pp. 163-196.

(2) Comme la reconnaissance du visage, la reconnaissance faciale des émotions, la lecture de l'iris, des empreintes digitales, de l'ADN, le body tracking, l'eye tracking... la liste n'est pas exhaustive.

(3) Les puces RFID (de l'anglais radio frequency identification) sont des puces électroniques qui permettent l'identification automatique en utilisant le rayonnement radiofréquence pour identifier les objets porteurs d'étiquettes lorsqu'ils passent à proximité d'un interrogateur.

(4) Voir <http://www.redsen-consulting.com/fr/inspired/data-analyse/big-data>

(5) Neisse, F. et Novosseloff A., « L'expansion des murs: le reflet d'un monde fragmenté? », in *Politique étrangère* 4/2010 (Hiver), pp. 731-742, p. 736.

(6) Razac, O., *Histoire politique du barbelé*, Paris, Flammarion, 2009.

(7) Razac, O., *Ibid.*, p. 150.

(8) Lecat-Deschamps, J.-A., « La vidéosurveillance, un mur virtuel », in *Hermès, La Revue* 2/2012 (n° 63), pp. 124-129.

(9) Razac, O., *Ibid.*, p. 159.

(10) *Ibid.*, p. 125.

(11) Lussault, M., « Trans-spatialités urbaines », in *Hermès, La Revue* 2/2012 (n° 63), p. 71.

(12) *Ibid.*

(13) *Ibid.*, p. 72.

Plus encore que le passage ou le franchissement, c'est le *déplacement* lui-même qui devient l'objet du contrôle et de la surveillance. Des dispositifs technologiques dits « intelligents » peuvent détecter automatiquement des comportements jugés anormaux (ou potentiellement anormaux): « *il est possible d'analyser des comportements jugés suspects dans des lieux ouverts ou publics: arrêts fréquents, circulation à contresens, vitesse excessive ou insuffisante, taille du groupe, abandon d'objets, etc. avec tous les croisements possibles entre les différents critères choisis* »<sup>14</sup>.

## LA BIOMÉTRIE: UN MARQUAGE VIRTUEL DES CORPS

Outre la mise en place d'une véritable gestion politique de l'espace, ces technologies numériques de surveillance ont également pour effet de réaliser un « marquage virtuel » des corps. Elles nous font rentrer dans un régime de biométrie intégrale, dans la mesure où les données captées et agrégées peuvent toujours être reliées à un ou des individus. Nos existences sont continuellement mesurées, comparées, profilées et/ou évaluées.

Remontons brièvement le cours généalogique de la biométrie. Agamben y a apporté une des intuitions premières. Il compara les pratiques biométriques au paradigme politique du camp de concentration, mettant en avant le marquage des corps comme mode d'identification.

« *Ainsi, en appliquant au citoyen, ou plutôt à l'être humain comme tel, les techniques et les dispositifs qu'ils avaient inventés pour les classes dangereuses, les États, qui devraient constituer le lieu même de la vie politique, ont fait de lui le suspect par excellence, au point que c'est l'humanité elle-même qui est devenue la classe dangereuse. Il y a quelques années, j'avais écrit que le paradigme politique de l'Occident n'était plus la cité, mais le camp de concentration, et que nous étions passés d'Athènes à Auschwitz. Il s'agissait évidemment d'une thèse philosophique, et non pas d'un récit historique, car on ne saurait confondre des phénomènes qu'il convient au contraire de distinguer. Je voudrais suggérer que le tatouage était sans doute apparu à Auschwitz comme la manière la plus normale et la plus économique de régler l'inscription et l'enregistrement des déportés dans les camps de concentration* »<sup>15</sup>.

La biométrie réactive la figure du camp de concentration en identifiant rigoureusement corps vivant et identité de la personne, en faisant d'un détail physique un passeport. Mais en même temps, elle procède à cette réactivation dans un esprit entièrement nouveau: en rendant neutre et objective cette naturalisation de l'identité personnelle, et en le concevant simplement comme un moyen pratique, utile, efficace, rapide, elle supprime toute destination infamante ou dégradante du marquage. Ce qui était un marquage infamant devient un mode discret de reconnaissance, auquel il est difficile de s'opposer de manière consciente ou consentante. Les technologies biométriques se présentent dans la neutralité que l'on confère à l'objectivité du chiffre. Par le biais de critères d'identification stables (informatisés et encodés dans un langage universel) et permanents (inscrits dans la permanence du corps), elles apparaissent efficaces, dénuées de toute dérive arbitraire ou de toute considération discriminante.

Toute la force des techniques biométriques réside dans cette « discrétion », ce marquage virtuel, quasi-invisible, quasi-impermanent, comparé à la logique du camp et du tatouage. En plus d'une gestion politique de l'espace et de la perméabilité, c'est également dans une gestion politique des corps qu'il faut comprendre ce phénomène de virtualisation.

Les migrants et les réfugiés révèlent véritablement le sens de cette gestion politique des corps. C'est la

biométrie qui permet de vérifier la véracité de leurs récits. Ils sont soumis à une série de tests: tests osseux, de pilosité, de dentition, tests génitiaux, en vue de déterminer l'âge *réel* d'une personne se déclarant mineure; mais aussi tests ADN, en vue d'établir la parenté *réelle* entre deux personnes sollicitant le regroupement familial; tests biométriques, pour vérifier l'identité *réelle* d'un individu.

## UNE EXTENSION ET UNE INTENSIFICATION DU POUVOIR DE SURVEILLANCE

En conclusion, il est essentiel de réaliser que cette virtualisation ne signifie en rien une atténuation du pouvoir de surveillance, mais qu'il s'agit de l'exercice d'une nouvelle matérialité de ce pouvoir de surveillance, qui lui confère une forme d'extension. Tout d'abord, parce que son objet n'est plus seulement le franchissement de la frontière ou d'une limite, mais le déplacement dans un espace. De plus, l'extension de ce pouvoir n'est pas que spatiale, elle est également temporelle, le but de ces dispositifs « intelligents » étant de détecter des comportements illicites ou anormaux, voire des intentions supposées de comportements répressibles. Comme l'écrit Btihaj Ajana, « *le futur, en tant que tel, est en train progressivement de devenir l'objet de technologie de calcul et de probabilité algorithmique spéculative* »<sup>16</sup>. Deuxièmement, les processus de virtualisation ne signifient en rien « dé-réalisation » des murs et des *frontières*. Au contraire, il s'agit plutôt d'une densification de ces derniers. De plus, il n'est pas rare de constater que loin de remplacer les murs et les frontières physiques, les frontières et murs virtuels se surajoutent aux dispositifs matériels plus classiques. Enfin, la surveillance s'intensifie. Ces critères de normalité tendent à s'intérioriser. Nouvelle forme de pouvoir panoptique, les individus se sachant vus ont tendance à agir selon le comportement normal attendu. Il en résulte des formes de « barrières mentales » (Jean-Amos Lecat-Deschamps), des « *limites intériorisées* » (Philippe Sabot)<sup>17</sup>. Razac cite Michel Lussault à ce sujet: « *Les limites sont souvent mentales et immatérielles, intégrées dans le capital spatial de chaque opérateur, et c'est pourquoi leurs effets sont puissants, car elles demeurent, s'imposent même lorsqu'aucune barrière physique n'existe et organisent la spatialité* »<sup>18</sup>.

Nathalie Grandjean et Alain Loute

Respectivement chercheuse senior, responsable de l'Unité Technologies et Sociétés du CRIDS, Université de Namur et chercheur dans le Centre d'éthique médicale, Université Catholique de Lille.

(14) Razac, O., *Ibid.*, p. 220.

(15) Agamben, G., « Non au tatouage biométrique », in *Le Monde*, 10 janvier 2004 (voir [http://www.lemonde.fr/archives/article/2004/01/10/non-au-tatouage-biopolitique-par-giorgio-agamben\\_348677\\_1819218.html](http://www.lemonde.fr/archives/article/2004/01/10/non-au-tatouage-biopolitique-par-giorgio-agamben_348677_1819218.html)).

(16) Ajana, B., « Augmented borders: Big Data and the ethics of immigration control », in *Journal of Information, Communication and Ethics in Society*, Vol. 13 Iss: 1, 2015, pp. 58-78. Nous traduisons.

(17) « Une société sous contrôle? », in *Methodos* [En ligne], 12 | 2012, URL: <http://methodos.revues.org/2941>

(18) Lussault, M., *L'homme spatial*, Paris, Seuil, 2007, p. 198, cité in Razac, O., « La matérialité de la surveillance électronique », in *Déviance et société*, 2013/3, Vol. 37, pp. 389-403.

## L'AN PIRE RESTE À VENIR



© CHANIC 2015

## Kairos

Kairos souhaite montrer qu'un journal peut être indépendant, et engagé, offrir au lecteur la capacité réelle de saisir et de penser les enjeux actuels, en faisant sortir le lecteur de ce rôle que les médias dominants lui ont donné avant tout autre: celui d'un client lecteur d'une presse dont l'information était un prétexte.

Un média est ce qui nous offre la possibilité de comprendre ce qui sort de notre rayon direct d'analyse, il est donc essentiel dans la formation de la pensée critique, et donc de la citoyenneté.

Il faut oser dire et montrer que la diversité n'existe pas actuellement dans des médias qui sont peu ou prou les mêmes et propagent un modèle de pensée unique.

Il faut nommer les limites, celles qui dépassées relèguent une partie de l'humanité au ban du monde et amènent à considérer la terre comme un vaste réservoir inépuisable, réceptacle de nos déchets. La citoyenneté est à ce prix... elle ne s'achète pas.

ABONNEZ-VOUS À KAIROS\*

\* Pour s'abonner, il suffit de faire un virement bancaire à l'ordre de Kairos asbl sur le compte: 523-0806213-24

IBAN BE81 5230 8062 1324  
— BIC TRIOBEBB, et d'indiquer en communication l'adresse d'envoi.

Plus d'infos sur: [www.kairospresse.be/abonnement](http://www.kairospresse.be/abonnement)

(Abonnement belge à partir de 18 euros pour un an et 6 numéros)

Découvrez-nous également chez de nombreux vendeurs de presse et libraires en Belgique

# LE BIOMIMÉTISME AU SECOURS DU MONDE ?



Le caractère inextricable de la crise globale systémique nous force à cogiter, puis à agir, à la fois avec pertinence et dans l'urgence. Exercice ardu! Après le développement durable, la prospérité sans croissance, le mouvement de la transition et la décroissance<sup>1</sup>, toujours agissant d'une manière ou d'une autre, il faut désormais compter avec un nouveau venu. À l'heure où les techno-prophètes de la Silicon Valley ont l'intention de reconfigurer totalement la planète par les technologies convergentes, la découverte du biomimétisme est un ballon d'oxygène. Cette idée originale est née chez des écologues proches de ceux qui plaident depuis longtemps pour un recours aux énergies renouvelables. Mais qu'apporte-t-elle de plus, ou d'autre? La démarche consiste à observer les mécanismes du « grand labo » de la nature pour ensuite en tirer parti dans les activités productives (industrielles ou non), dans le but d'économiser les ressources et les énergies, ainsi que d'atteindre une plus grande efficacité et davantage de durabilité. Autrement dit, étudier et respecter les « Principes du Vivant » se déclinant à travers les bactéries, les protozoaires, les champignons, les plantes et les animaux.

Avec l'aide de Michèle Decoust, Gauthier Chapelle, biologiste et ingénieur agronome né en 1968, propose le premier ouvrage de vulgarisation en français, *Le vivant comme modèle. La voie du biomimétisme* (éd. Albin Michel), préfacé par Nicolas Hulot et Jean-Marie Pelt (1933-2015), écrit dans un style... vivant! Il n'en est pas à son premier coup d'essai. À la Fondation Polaire Internationale, il s'était spécialisé dans le dossier climatique, avant de se tourner, depuis une quinzaine d'années, vers les solutions pratiques en fréquentant les cours de Janine Benyus, fondatrice du biomimétisme. Pour creuser cette question, il a ensuite cofondé le bu-

reau d'études Greenloop avec, entre autres, notre collaborateur Raphaël Stevens<sup>2</sup>, ainsi que l'association Biomimicry Europa, expliquant avoir cherché une approche plus radicale que celle du développement durable. « *Biomimicry désigne ce sous-ensemble du biomimétisme destiné à nous offrir un arsenal d'outils technologiques et organisationnels, dont les principes ont été testés par l'évolution et qui pourront nous aider dans la transition nécessaire pour retrouver notre place dans la biosphère* » (p. 28).

Le livre se présente à la fois comme une autobiographie, un ouvrage de diffusion scientifique et un essai politico-philosophique. Il décrit les voyages de l'auteur, de la Bretagne à l'Antarctique, là où il perçut pour la première fois la globalité des dégâts infligés au milieu terrestre. Même si elles sont vulgarisées, les nombreuses informations scientifiques ne sont pas toujours aisées à assimiler. L'auteur biologiste fait le pont avec la sociologie, notamment lorsqu'il compare les avantages et les inconvénients des modes de relation écosystémique – symbiose, compétition, commensalisme, coexistence, parasitisme – en les transposant à la sphère économique. Tout naturellement, sa préférence va à la symbiose, étudiée aujourd'hui par une nouvelle discipline, la symbiologie. Celle-ci « *démontre chaque année davantage que les innovations majeures de l'évolution du vivant résultent de symbioses* » (p. 253). Voilà un enseignement de la science dont nous devrions tenir compte dans les organisations humaines, pétries à l'inverse de l'évangile de la compétition.

Le biomimétisme représente-t-il une réelle rupture? Avec le développement durable et le dogme de la croissance, assurément, précise l'auteur. Et aussi plus globalement avec la société thermo-industrielle. Cependant, « *le biomimétisme n'est pas*

*une fin en soi, mais un outil au service de la compatibilité avec la biosphère* » (p. 108). Car c'est bien de « solutions » concrètes qu'il s'agit, parfois axées sur la performance (dont la performance énergétique), mais d'abord sur la durabilité. Le biomimétisme se présente sur trois niveaux: le premier à partir des formes inspirées du vivant, par exemple, la proue d'un TGV qui évoque le bec d'un martin-pêcheur, pour favoriser l'aérodynamisme; le deuxième à partir des matériaux et des réactions chimiques naturelles – la chimie verte –, ce qui a un impact supérieur au premier; enfin, le troisième à partir des relations écosystémiques elles-mêmes, en visant l'insertion de la production dans les cycles biosphériques. On découvre avec étonnement, et scepticisme, qu'il serait possible d'obtenir une électronique et une photovoltaïque organiques où le carbone remplacerait le silicium (!). Les réflexions sur l'agriculture sont plus prometteuses, avec l'objectif d'une « *agriculture biomimétique post-carbone* ». L'auteur prend l'exemple de la ferme du Bec Hellouin en Normandie (évoquée dans le film *Demain*), qu'il a étudiée de près (épilogue, pp. 293-315). La mise en réseau de centaines de micro-fermes de ce type serait une réponse tant au chômage qu'à la désertification des campagnes.

Le biomimétisme écosystémique permet aussi de proposer une lecture intégrale de la situation actuelle. G. Chapelle a la lucidité de le relier aux divers aspects de l'effondrement qui vient: les dérèglements climatiques, la chute de la biodiversité et les pics, des métaux et du pétrole, puisque « *le biomimétisme, par définition, inclut l'art de vivre sans combustibles fossiles* » (p. 129). Il enchaîne: « *Comme tout écosystème, les civilisations sont des systèmes adaptatifs complexes au même titre qu'une colonie bactérienne, une fourmilière, une forêt, un récif corallien, une entreprise ou une ville! Ces systèmes ont en commun d'être dynamiques par essence, en évolution constante, au long d'un cycle adaptatif. Par exemple, la phase de croissance d'une forêt commencera par l'installation d'espèces pionnières; elles-mêmes préparant l'arrivée d'autres espèces, menant graduellement à la phase de conservation et à la forêt dite mature. Que survienne une perturbation importante – attaque d'insectes ou incendie – et tout ou une partie de la forêt subira alors une destruction créatrice, libérant matière et énergie, avant de préparer la réorganisation. Mais cette évolution ne conduira pas nécessairement au retour de la forêt, si certains seuils ont été franchis. Lorsque nous appliquons cette grille de pensée à la civilisation thermo-industrielle, de nombreux chercheurs estiment que nous sommes maintenant au bord de la rupture – à la fin de la phase de conservation – et que derrière l'effondrement de cette civilisation droguée aux combustibles fossiles, la réorganisation mènera à une civilisation « post-pétrole » privilégiant les approches low tech, tout en nous associant aux autres espèces et en leur laissant le soin de gérer les stratégies de chimie high tech compatibles avec le Vivant qu'elles maîtrisent depuis si longtemps, sans énergies fossiles... »<sup>3</sup>. En effet, dans sa conclusion, il en appelle à une reconnexion à la Terre et à ses millions d'espèces, qui devra être symétrique, ajouterai-je, d'une déconnexion la plus large possible du macro-système technique!*

**Bernard Legros**

- (1) La décroissance étant la proposition la plus intéressante dans la liste! Mais cela est un autre sujet...
- (2) Eco-conseiller, collapsologue et co-auteur avec Pablo Servigne de *Comment tout peut s'effondrer*, éd. du Seuil, 2015.
- (3) Échange privé basé sur les deux derniers chapitres (15 et Conclusion, dont « *La mort comme Principe du Vivant* »).

Illustration: Lucie Callapetra

# ANNONCES

## COMMUNIQUÉ COLLECTIF : « LES LUTTES POTAGÈRES, PLUS QU'UN SIMPLE COMBAT POUR LA SAUVEGARDE DE ZONES VERTES »

« À un moment où les consciences citoyennes se réveillent, où les preuves sont de plus en plus nombreuses de la catastrophe écologique mondiale en cours, Bruxelles voit menacés plusieurs espaces verts riches de biodiversité tant écologique qu'humaine. Un espace de 8,5 ha dans le campus de l'ULB, 18 ha au Keelbeek, un espace classé Natura 2000 dans le bois du Laerbeek, la zone verte Boondael-Ernotte-Akarova à Ixelles, tous ces espaces de nature et de liberté risquent de disparaître pour laisser la place au béton, malgré une opposition citoyenne forte et durable. Mais des citoyens de tous horizons se fédèrent et luttent pour essayer d'empêcher une telle mainmise du pouvoir politique sur des thèmes qui nous concernent tous. Le monde politique ne peut pas prendre des décisions aussi importantes sans tenir compte de l'avis des citoyens. Il nous faut reprendre notre droit à la parole. Les citoyens doivent pouvoir prendre part, par la réflexion, l'apport d'idées nouvelles, aux décisions que prennent les élus politiques et qui concernent la génération actuelle et, bien plus encore, les générations futures.

Nous avons besoin de votre soutien ! »

Chercher "Zone verte Boondael-Ernotte-Akarova", "Préservez le Bois du Laerbeek", "Sauver la Plaine" et "Zad du Keelbeek a Haren (Bruxelles)" sur facebook.

## CONFÉRENCE-DÉBAT : « QUELLE SOCIÉTÉ RÉVOLUTIONNAIRE NAÎT AU ROJAVA? »

Invitation à une conférence-débat avec Janet Biehl, essayiste états-unienne, spécialiste du municipalisme libertaire et de l'écologie sociale : A l'occasion du chaos généré par la guerre civile en Syrie, le modèle du municipalisme libertaire de Murray Bookchin s'est incarné au Rojava, le Kurdistan syrien. L'Occident a brièvement pris connaissance de l'existence de cette expérience étonnante nommée le « confédéralisme démocratique » mais n'a, comme d'habitude, rien creusé. Venue des États-Unis, l'essayiste Janet Biehl s'est rendue au Rojava et a pris connaissance de ce qui émerge là-bas, avec des caractéristiques démocratiques et éco-féministes étonnantes. Dans le cadre d'une tournée qu'elle fait en Europe, elle s'arrêtera le 23 mai à Bruxelles et nous exposera les faits théoriques et historiques qui ont permis la naissance d'une société aux pratiques très démocratiques, qui font l'admiration des objecteurs de croissance, des féministes, des éco-socialistes et autres libertaires.

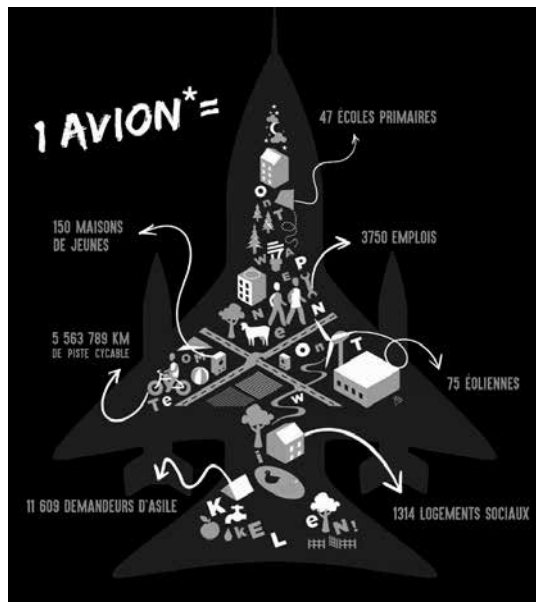
Organisé par le mouvement politique des Objecteurs de Croissance (mpOC), le journal Kairos et la Haute Ecole Ilya Prigogine.

Lundi 23 mai 2016, 19h00-21h30, Université Libre de Bruxelles (auditoire Guillissen-UA2.220, av. Héger — Solbosch).

## PAS D'AVIONS DE CHASSE !

« A la suite des attentats de Bruxelles du 22 mars, le gouvernement voudrait participer à la coalition militaire internationale en Irak et en Syrie. Pourtant, les interventions militaires organisées dans le cadre de la " lutte contre le terrorisme " depuis plus de 10 ans n'ont pas permis d'endiguer le phénomène, bien au contraire. C'est pourtant ce non-sens (qui en a pour eux évidemment...) que le gouvernement entend poursuivre les 40 prochaines années en annonçant l'achat de 34 avions chasseurs-bombardiers, pour un coût total de 15 milliards d'euros. »

Rejoignez La plateforme « pas d'avions de chasse », qui compte plus de 120 associations, et continuez à dénoncer l'absurdité qui nous régit.



# BRÈVES

## NE VOUS INQUIÉTEZ PAS. MERDE !

Un agent de sécurité dans le nucléaire retrouvé criblé de balles dans sa douche, sans son badge permettant l'accès à la centrale. Légende urbaine selon certains. Peut-être, mais enfin, vu la qualité des enquêteurs belges, on a des doutes... Ne vous inquiétez pas ! Les frères El Bakraoui avaient assuré une surveillance vidéo d'un expert nucléaire. Ne vous inquiétez pas ! On sait qu'il serait assez facile de prendre le contrôle du programme informatique d'une centrale et de provoquer une catastrophe, sachant qu'« un réacteur nucléaire qui explose, cela revient plus ou moins à la même chose qu'une bombe atomique » (Courrier International, 7 au 13 avril 2016). Ne vous inquiétez pas, le problème est pris en main ! Si fermer les centrales – qu'on devrait dans tous les cas fermer même en l'absence de risques terroristes – était dans un premier temps la meilleure des mesures sécuritaires, les choix politiques sont différents : sécuriser les centrales, même s'il n'y a aucune possibilité de protection totale. Qu'importe, pour le pouvoir il vaut mieux envisager la catastrophe que de stopper le nucléaire. On est rassuré.

A.P.

## PAPIERS DU PANAMA ET GENS DE BELGIQUE

Voilà donc que la presse officielle fait parfois son travail ! Avec l'enquête dite des « Panama Papers », désignant une fuite massive de documents détaillant des pratiques financières évoluant depuis le Panama, nous pouvons comprendre une nouvelle fois que les riches chipotent... pour l'être encore plus ! Si cela n'est

bien entendu pas neuf, un élément cependant est particulièrement propice à nous titiller. On apprend dans ces papiers qu'en 2008 la banque Dexia chipotait des montages financiers avec des Belges. Or, c'est précisément l'année où l'on nous a demandé de renflouer cette banque -avec d'autres- à coups de milliards d'euros d'argent public. Pendant que notre argent filait chez eux, les administrateurs de Dexia continuaient à chipoter avec de riches Belges pour ne pas participer à ces finances publiques. Cocasse, non ? Qu'attendons-nous pour agir ? Pendant que les sans-abris sont toujours à la rue, que les chômeurs se voient couper leurs allocations (situées sous le seuil de pauvreté), que des campagnes de récoltes de fonds (!) se réalisent pour réparer les musées d'art -entre autres exemples-, ces individus chipotent en chœur pour s'en mettre encore plus derrière leurs hideuses cravates ! Sur quoi va déboucher cette enquête médiatique des Panama Papers ? Nous ne sommes guère atteints par un quelconque optimisme... Rien à attendre en tout cas des truands du gouvernement ! Et si l'on se procurait l'adresse des 732 Belges apparaissant dans ces montages financiers ? Et celles des administrateurs de la banque qui nous a volés ? Ils se sont servis sur notre dos ? Allons-nous servir dans leurs maisons ! Un bon début !

G.H.

## C'EST SOMBRE, MAIS ÇA CROÎT (ET ON Y CROIT) !

« Tout n'est pas sombre », dit la FEB dans sa « newsletter pour décideurs » (et les autres, vos gueules ! On décide ici, pour vous en plus, merde !) du 20 avril 2016. Sitôt perpétrés les attentats, la FEB est montée sur son cheval de bataille et « a immédiatement fait part de ses propositions au Premier ministre, parce qu'il importe de remédier à cette situation ». Allez, « le tableau n'est pas entièrement (sic) sombre » : 1. « On note une croissance de l'emploi dans le secteur privé » (si la Belgique achète 34 avions-chasseurs pour 15 milliards d'euros, ça ira encore mieux !); 2. « La Belgique preste particulièrement bien en termes d'innovation » dans le secteur pharmaceutique (allez les Belges, un peu plus de déprime, de burn out, de malbouffe et on y arrivera au point de croissance !);

3. « Le taux de vacance d'emploi, à savoir le nombre de postes vacants par rapport au nombre total d'emplois, passe à 2,4%. Plus la croissance sera élevée, plus ce pourcentage augmentera » (c'est un lapsus ? Il semble que le FEB interprète le taux de vacance en fonction de la conjoncture, comme pénurie ou abondance selon les goûts du jour. En 2015, elle nous disait dans une « FEB Radar » titrée « Le taux de vacance d'emploi reste élevé » : « les derniers chiffres sur le taux de vacance d'emploi continuent de confirmer la problématique de pénurie sur le marché du travail auquel [à laquelle !] notre pays est confronté. Au 2e trimestre de 2015, le taux de vacance est en Belgique le plus élevé de l'Union européenne, aux côtés de l'Allemagne, avec un taux de 2,7% »); 4. « Une baisse du taux de chômage de 8,5% en 2014 à 8,3% en 2015 » (et des exclusions en hausse...). Allez, amen. De là à dire que la FEB et le gouvernement préparent les prochains attentats, il n'y a qu'un pas. Prions ensemble.

A.P.

## LES BELGES ET LES ISRAÉLIENS : VICTIMES DE LA MÊME « BARBARIE » ?

Certains titres donnent l'idée de la pensée profonde qui anime celui qui les écrit et plus largement de la rédaction qui les publie. Car comment interpréter autrement le titre du *Vif l'Express* du 1er avril : « apprendre à vivre à l'israélienne », suite aux attentats de Bruxelles, où le Belge est indirectement comparé à l'Israélien victime et donc, pernicieusement, le Palestinien au terroriste coupable. Faut-il rappeler aux journalistes du *Vif* que le premier terroriste est l'occupant israélien, qui détruit des villages entiers, exploite la main-d'œuvre palestinienne, massacre les enfants de Gaza et teste son nouvel arsenal militaire sur la population (Voir le documentaire *The Lab*, disponible ici : lesmutins.org) ?

A.P.

## DERNIÈRE SORTIE EN SALLE – DE PRESSE : « L'AFFAIRE PANAMA »

Après les révélations de l'OffShore Leaks, du Luxleaks et le spectacle qu'en ont fait les médias pendant quelques jours, nous venons d'avoir droit au spectacle des *Panama Papers* sur les paradis fiscaux. Prêvu pour rester en scène médiatique deux semaines, avec un succès retentissant, de superbes effets d'annonces, des grandes promesses, avec des acteurs connus et experts dans l'art de raconter des conneries... on n'en parle déjà plus du tout! Prochaine sortie: la révélation des guerres utiles à l'industrie de

l'armement. Le spectacle de l'offuscation continue. Les publicitaires sont contents. Les affaires aussi, point d'inquiétude.

A.P.

## PIÉTONS EN CAUSE

Dans la mort des piétons, « *les automobilistes ne sont pas les seuls responsables* » (*Le Soir*, 6 avril 2016). Si d'aucuns peuvent acquiescer à cette affirmation, tombant pour eux sous le sens, ce

n'est peut-être pas voir aussi qu'il y a une acceptation tacite de la présence de la bagnole partout et le refus d'accepter qu'elle est un objet, en elle-même, de mort, une machine à tuer. On n'a en effet jamais vu deux piétons se heurter en rue et y succomber, et très rarement des cyclistes faire un sinistre total entre eux. Si l'on est soi-même un usager d'un deux roues non motorisé ou de ses deux jambes comme moyen de transport, on sait que les possibilités d'accidents mortels sont nombreuses et variées et qu'il suffirait d'être une âme un peu distraite pour ne pas faire long feu. Mais dans une société où « *le temps c'est de l'argent* », flâner et se distraire gratuitement n'ont pas leur place.

A.P.

# VU, LU, ENTENDU



## L'HOMME QUI VOULAIT DÉTRUIRE LE SECRET BANCAIRE

2008, Rudolf Elmer, ex-banquier suisse, est évincé de la banque Julius Bär parce qu'il a révélé publiquement des informations sur des individus ayant créé des trusts, leur permettant d'échapper ainsi à l'impôt. S'ensuit une mise à mort psychologique orchestrée par la banque, les médias et la justice, qui le conduira 187 jours en prison pour violation du secret bancaire, isolé 23 heures sur 24 dans sa cellule, sans aucune visite de sa famille pendant plusieurs mois. Le reportage révèle assez simplement l'imbrication destructrice du système et la difficulté de le défaire: les banques cherchent à enrichir leurs clients et elles-mêmes, les politiciens placent leur argent non déclaré en Suisse et protègent donc les banques, les médias sont des industries liées à la finance qui ont intérêt à ne pas divulguer certaines informations. Les lanceurs d'alerte sont donc certains de demeurer quasi seuls, les gouvernements ne risquant par ailleurs pas de leur venir en aide craignant les mesures de rétorsion que la Suisse ne manquerait pas de prendre à leur égard. Acculé, au bout du rouleau, l'homme décidera de stopper la lutte frontale et de retirer sa plainte pour harcèlement contre la banque, laquelle lui versera 600 000 francs suisse en compensation – qu'il placera dans un trust offshore de l'île de Man...! L'un de ceux-là même qu'il combattait (ce passage n'est pas plus explicite dans le documentaire et on ne comprend pas bien le comportement de l'homme). Il retourne alors à la lutte acceptée et acceptable par le pouvoir politico-médiatico-financier: les manifestations, les regroupements de quelques dizaines de personnes jouant de la gratte et se plaignant gentiment du monde, l'inscription sur la liste d'un parti... L'homme pourtant nous avise: « *Aujourd'hui, ça atteint des proportions inimaginables. C'est simple: les taxes qui ne sont pas payées par les multinationales, les institutions financières et les grosses fortunes, doivent être payées par l'homme de la rue. Et l'homme de la rue est sous une pression telle qu'il pourrait se révolter. La violence est proche, très très proche*... » ce jour-là, des têtes tomberont. Pourtant, au contraire de ce que pense Rudolf Elmer, ce n'est pas « *corriger le système* » qu'il faut faire mais le changer radicalement.

*L'homme qui voulait détruire le secret bancaire (A leak in paradise)*, un documentaire de David Leloup.

Plus d'infos: [www.eredoc.be](http://www.eredoc.be),  
[www.facebook.com/aleakinparadise](http://www.facebook.com/aleakinparadise)

A.P.



## PRÉCAIRE!

Plongé dans les méandres de la recherche d'emploi, *Précaire!* lève le rideau et nous laisse entrevoir les coulisses pour nous livrer le Grand Mensonge. Ce n'est pas un sociologue qui l'écrit, mais Mustapha Belhocine, qui narre ici son quotidien de chercheur d'emploi. Passant de la manutention au nettoyage de parc d'attraction, l'auteur expose la violence impitoyable de ces

emplois sous-payés, le calvaire du non-sens, la peine physique. Le corps ploie, l'âme aussi. Il décrit son premier jour dans un de ces jobs: « *Et puis là, devant moi, je n'en crois pas mes yeux: un hall gigantesque divisé en cages grillagées sur toute la hauteur. Des cellules, comme dans une vraie prison: on ne peut passer d'une cage à l'autre, les ouvriers sont véritablement enfermés, chaque porte est surveillée par un agent de sécurité et seuls les contre-maîtres peuvent ouvrir, interdiction formelle de quitter son poste de travail!* ». Ces jobs qu'on veut avoir, puis qu'on veut quitter, cette ambivalence rythmant la vie de l'être « en recherche d'emploi ».

*Précaire!*, de Mustapha Belhocine, Éditions Agone (Cent Mille Signes), 2016.

A.P.



## L'ÉVOLUTION TOTALITAIRE DE L'OCCIDENT. SACRALITÉ POLITIQUE I

Considérer que l'Occident évolue vers le totalitarisme, et cela depuis longtemps, ne tombe pas immédiatement sous le sens. N'est-ce pas justement en

Europe qu'ont éclos les droits de l'homme et la démocratie? Ne serait-ce pas faire un mauvais procès au monde occidental? Eh bien non! ce procès serait justifié à lire *L'évolution totalitaire de l'Occident. Sacralité politique I* (éd. Hermann, 2015, 413 pages), par Marc Weinstein, qui a fait un remarquable travail d'historien pour montrer que les germes totalitaires remontent loin sur le vieux continent, au moins depuis l'an mil, quand débute le second Moyen Âge. Qu'est-ce que ce phénomène, exactement? « *Le totalitarisme est une tendance moderniste à l'indivision du social sous domination des déterminations objectives (mouvement absolu de la technoscience, de l'État et de l'économie)* » (p. 351). La terreur policière et panoptique est constamment présente dans le nazisme, le fascisme et le stalinisme, ou sporadique dans le capitalisme néolibéral (mais cela pourrait bien changer). Les individus sont à la fois atomisés et unifiés, emportés dans un mouvement permanent – éventuellement appelé « Progrès » – vers une fin de l'histoire et la création d'un homme nouveau, jadis sous l'emprise d'un chef charismatique (Hitler, Mussolini, Staline, Mao), aujourd'hui d'un principe, celui de la concurrence tous azimuts, formant un modèle social total. Le totalitarisme pose l'objectivité, la transcendance et le caractère « naturel » des lois économiques,

étatiques et scientifiques, auxquelles nul ne peut prétendre échapper. Il recherche la puissance sans limites, nie les valeurs subjectives politiquement et culturellement déterminées. Le temps devient linéaire et quantitatif, l'espace est aboli. La gouvernabilité techno-économique (déterritorialisée) se substitue à la loi souveraine (territorialisée). L'homme devient superflu, obsolète (cf. Günther Anders, cité par l'auteur) dans « *un monde de non-sens, d'inculture, de barbarie, d'anomie et d'évaporation de la loi* », une « *anti-culture industrielle et consumériste* », précise Weinstein. Bien qu'elle présente un visage différent de ses prédécesseurs du XXème siècle, notre société actuelle est bel et bien totalitaire: « *Le libéralisme n'est pas l'antonyme du totalitarisme: il en est la racine* » (p. 375). Nous voilà loin de la propagande vulgaire identifiant le libéralisme à la liberté! Comment en sortir? Weinstein suggère, entre autres, de quitter le modernisme pour retourner à la modernité: retrouver la stabilité, resubjectiver le monde, réenchasser la science et l'économie dans le social et redonner toute sa place à la (vraie) politique, qui est par essence relative et imprévisible: « *À la désacralisation totalitaire qui veut dire illimitation religieuse de la puissance matérielle de la science, de l'État et de l'économie-capital, la sacralité politique-démocratique oppose l'autolimitation de la puissance matérielle, suggérant que l'illimitation fictionnelle-imaginaire suffit à combler le besoin humain de l'infini* » (p. 371). Peut-être Weinstein est-il encore trop complaisant avec cette modernité dont nous devons poursuivre la critique, même si elle est infiniment préférable au modernisme, ce dont l'auteur n'a aucun mal à nous convaincre.

B. L.



## LE DERNIER QUI S'EN VA ÉTEINT LA LUMIÈRE

Paul JORION est anthropologue, sociologue et fraye avec l'économie et la finance. Avec un think-tank tel « le blog de Paul JORION », il renoue avec l'antique notion d'université, le savoir universel. C'est en reliant des sciences trop spécialisées que naît une nouvelle synthèse permettant de mieux comprendre ce dans quoi on

a mis les pieds. Un ouvrage de haute culture, 280 pages bourrées de citations sans se prendre la tête (quoique?). En complément du *Comment tout peut s'effondrer?* de Servigne et Stevens qui analyse la crise écologique, lui s'attaque à la crise économique et financière (ou sociale et éthique) ainsi qu'à la crise de « complexité »/robotisation, thème original dont il tire des conclusions surprenantes. C'est toutefois un essai pessimiste, sceptique voire cynique (ça fait partie du personnage!). Sa manière de voir est relativement révolutionnaire et lucide, elle tient la route et est intellectuellement stimulante. Avertissement: il s'agit d'un « *monologue à bâtons rompus* » et on sort des sentiers battus, il faut être en phase avec le guide car ça grimpe fort, le chemin de crête est périlleux et la vue panoramique vertigineuse, jusqu'à ce que s'éteigne la lumière...

Paul Jorion, *Le dernier qui s'en va éteint la lumière*, Éditions Fayard, 2016

Lambda



Illustration: My Attegrim

Le 8 février, My Attegrim nous avait envoyé un message, évoquant sa formation d'illustratrice à Saint-Luc et à La Cambre, sa passion pour l'illustration, son travail dans la sphère éditoriale bruxelloise et avec les enfants, ses expos.

Elle nous disait: « *Je suis à la recherche de nouvelles collaborations artistiques et j'aimerais mettre mes talents à disposition de vos projets* » et nous envoyait son portefeuille d'images.

On lui a vite répondu et c'était prévu: elle ferait une illustration pour le numéro d'avril/mai.

My ajoutait à son message cette profondeur qu'était pour elle sa passion d'illustratrice:

« *Mon expression artistique passe par les techniques du dessin, de la peinture et du tissage. J'aime parler des choses qui me touchent: la nature, la lumière, les traditions de mon pays natal la Suède, ma famille, mes rêves...* »

*J'explore les couleurs et la plasticité des images à travers la peinture. En travaillant avec des structures purement décoratives ou en créant des personnages depuis mes expériences: je tisse des liens avec le quotidien. J'explore mes sentiments et ceux des personnes autour de moi. J'essaie de les comprendre pour en imprégner mes histoires. Le but est de trouver différentes formes de communication avec la réalité et de transmettre mon expérience d'une manière créative.*

*J'espère vous avoir donné l'envie de découvrir mes illustrations et avoir de vos nouvelles prochainement,*

*My Attegrim* »

Point. La parenthèse se ferme, celle de la vie... My était dans le métro à Maelbeek le 22 mars, à 9h15.

Chère My, toi qui aurais pu devenir une camarade de lutte, une amie, si jamais plus nous ne pourrions te rencontrer, nous pouvons encore faire une toute petite chose, toute petite, pour te rendre hommage. Celle de publier un de tes dessins.

Repose en paix.

Le 9 décembre 2015, Eddy Van Calster m'avait contacté en tant que rédac'chef de Kairos, cherchant à échanger nos idées par rapport à ce monde. Il me disait « *Je vois que vous êtes actif dans la périphérie des problèmes de la société. Je vous demande votre avis: ne pensez-vous pas qu'il faudrait y intégrer plus d'aspects qui concernent l'attitude et le conditionnement humain. N'est-ce pas la solution primaire pour arriver à un monde décent?* ». S'en suivirent des échanges, riches, stimulants, s'accordant sur la nécessité de « *dénoncer sans relâche et massivement le cœur du conditionnement et de la propagande* ».

Le 22 mars 2016, l'épouse d'Eddy, Fabienne, est décédée, frappée à Zaventem par les attentats.

La décence, on s'en éloigne, jour après jour. Lucide, Eddy Van Calster voit dans cette tragédie l'occasion de repenser qui l'on est afin de bien choisir ce que l'on deviendra. Mais voudra-t-on faire autre chose que de recevoir passivement ce message des victimes dès lors qu'elles disent ce qu'on ne

veut ni voir ni entendre, pour tendre vers la compréhension et l'action par rapport à ce message? Notre avenir en dépend certainement...

Eddy Van Calster propose ici ce que nous recherchons aussi dans ce combat qui est le nôtre, à savoir un « *réveil des consciences* »?

### LA FORCE INTÉRIEURE DES VICTIMES, UN POTENTIEL ?

« *Serait-ce possible? Ce que vivent si intensément les victimes et leurs proches, cela pourrait-il représenter une gifle par rapport à la société? Une gifle qui fait mal, car la réalité que l'on constate ici est douloureuse, mais elle éveille aussi les consciences. Quand je parle de la société, je précise que cela concerne tout le monde parce que ce qui s'éveille après l'attentat, c'est une conscience commune. C'est une sensibilité qui veut appor-*

*ter un sens à la vie et qui vit dans le plus profond de l'être humain. Nous ne le savions pas ou nous l'avons négligé. Et la société a encouragé cette négligence. Maintenant on sait: nous en avons besoin, d'urgence. Il était facile, pour ceux qui se disaient responsables de promettre "plus jamais ça". Mais après? L'être humain s'est encore surpassé de par sa conviction d'être une race supérieure, sous toutes ses formes fragmentées. Et tout à coup, c'est le bouquet. Comme si cela n'était pas prévisible... Alors nous, les victimes, il ne nous reste plus qu'à être là, les uns pour les autres et pour tous ceux à qui on espère pouvoir éviter cela. Car nous savons comme cet acte devait être inutile. Cherchons, pour ceux qui le souhaitent, à partager l'amour, avec ceux qui veulent comprendre.*

*Eddy Van Calster* »